



## CONSEIL GENERAL

---

Législature 2016-2020

19<sup>ème</sup> séance

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BLAISE DU JEUDI 11 JUIN 2020 À LA SALLE DE GYMNASTIQUE DE VIGNER

**Présidence : M. Marc Renaud**

**Secrétariat : M. Eduardo dos Santos Dias**

#### Table des matières :

1.	Appel	Page	3
2.	Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019	Page	4
3.	Nomination d'un-e conseiller-ère général-e en remplacement de Mme Véronique Hillion-Ingels (PLR), démissionnaire	Page	4
4.	Nomination d'un-e membre de la Commission de fusion en remplacement de Mme Véronique Hillion-Ingels (PLR), démissionnaire	Page	4
5.	Nomination d'un-e membre de la Commission de police du feu et de salubrité publique en remplacement de M. D. Piaget (PLR non membre du législatif)	Page	4
6.	Nomination d'un-e membre de la Commission des Services industriels en remplacement de M. Jean-Claude Musy (PLR), démissionnaire	Pages	4 – 5
7.	Nomination d'un-e membre de la Commission de révision du plan d'aménagement local (CRPAL) en remplacement de Mme Anne Magda Grenacher (non membre du Législatif), démissionnaire	Page	5
8.	Acceptation de la démission de M. Julien Noyer, Conseiller communal, avec effet au 30 juin 2020	Pages	5 – 9
9.	Nomination d'un membre du Conseil communal	Page	9
10.	Nomination d'un-e membre de la Commission financière et de gestion en remplacement de Mme Véronique Loosli, démissionnaire	Page	10
11.	Nomination d'un-e membre de la Commission des ports et des rives en remplacement de Mme Véronique Loosli, démissionnaire	Page	10
12.	Demande de crédit d'engagement de <b>CHF 175'000.00</b> pour la réfection du mur du parking CFF P+R au chemin des Perrières ; rapport à l'appui	Pages	10 – 12
13.	Demande de crédit d'engagement de <b>CHF 485'000.00</b> pour l'équipement scénique et audiovisuel de l'auditoire de Vigner ; rapport à l'appui	Pages	12 – 15
14.	Demande de crédit d'engagement de <b>CHF 1'350'000.00</b> pour l'extension du réseau de chaleur de Vigner ; rapport à l'appui	Pages	15 – 16
15.	Action soutien en faveur des commerçants, artisans et habitants de Saint-Blaise ; rapport à l'appui, avec clause d'urgence	Pages	16 – 18
16.	Modification du règlement général de commune ; rapport à l'appui	Pages	18 – 20

17.	Communications du Conseil communal	Pages 20 – 24
18.	Motions et propositions : Motion de l'Entente : « Mesures sur le plan communal pour une économie plus écologique, en faveur de la transition énergétique, ainsi que pour une meilleure qualité de vie » Motion du groupe PLR : « Pour une amélioration du site des Fourches ainsi que pour une meilleure utilisation par les saint-blaïsois-es et les sociétés locales » Motion populaire : « Pour l'installation à court terme d'une centrale photovoltaïque sur les toits des bâtiments du port de Saint-Blaise »	Pages 24 – 34
19.	Interpellations et questions	Pages 34 – 39

Date	Statut	Commentaires
15.06.2020	Note du Président	Le départ, en début du point 18 (motions et interpellations), de M. Jean-Michel Zweiacker (PLR) n'a pas été annoncé par le Président du Conseil général. Partant, la majorité absolue n'a pas été recalculée s'agissant des votes (motions) qui ont suivi ce départ. Dès lors, aucune conséquence n'est à déplorer concernant lesdits votes dès le point 18 de l'ordre du jour. Nous tenons à bien vouloir excuser cet oubli. Marc Renaud
19.06.2020	Version provisoire pour approbation	

## **Le Président**

*Mesdames, Messieurs,*

*Veillez prendre place. La 19<sup>ème</sup> séance de la législature 2016 – 2020 est ouverte.*

*Le Conseil général a été convoqué dans le délai règlementaire et a reçu l'ordre du jour.*

*Un programme copieux et varié nous attend ce soir et je me réjouis d'avance de la participation du plus grand nombre.*

*A un jour près, notre dernière séance s'est tenue il y a 6 mois. Depuis, nous avons vécu une situation exceptionnelle, compliquée dont nous sortons gentiment. J'espère que vos proches et vous-même êtes restés en bonne santé et que le déconfinement se passe bien.*

*Dans cette période de crise le rôle de l'Etat, à chaque échelon, s'est révélé essentiel. À Saint-Blaise nos Conseillers communaux ont agi rapidement et avec discernement.*

*Parmi toutes les mesures prises, je prends l'exemple des lettres et surtout appels téléphoniques aux personnes les plus vulnérables. C'était des actions concrètes et bienvenues. Au niveau communication, nous critiquons souvent le Conseil communal mais là franchement, que ce soit sur le site internet de la commune, dans la presse (avec le relais des groupes de bénévoles) ou avec votre newsletter au Conseil général, vous avez fait du bon boulot Messieurs, merci !*

*Ces mesures d'informations sanitaires, de protection et de solidarité nous rappellent le rôle essentiel que doit avoir la collectivité publique envers ses concitoyens-nes.*

*Le retour vers une normalité du fonctionnement de nos institutions démocratiques ne doit pas nous faire oublier notre responsabilité surtout envers les plus fragiles de notre société. Nous sommes au service des habitants de Saint-Blaise, prenons soin de tous et de toutes. Soyons attentifs à eux, même sans situation de crise.*

**Le Président** fait part du courrier reçu :

- *Lettre de M. Jean-Claude Musy, Conseiller général, annonçant sa démission de la Commission des services industriels*
- *Lettre de M. Julien Noyer, Conseiller communal, annonçant sa démission – lecture au point 8 de l'ordre du jour*
- *3 motions qui seront traitées au point 18*
- *Et une interpellation, traitée au point 19*

*Nous avons pour habitude, en début de séance, d'accueillir le public ainsi que la presse. Pour des raisons sanitaires, l'accès au public n'a exceptionnellement pas été autorisé, par contre celui de la presse, oui.*

*Nous avons également, une personne en particulier à saluer ce soir. En effet, le Conseil communal, lors de sa séance du 25 mai, a proclamé élu Conseiller général, M. Georges Bertoni, proposé par le groupe de l'Entente. Nous avons le plaisir de l'accueillir aujourd'hui et au nom du Conseil général, nous lui souhaitons la bienvenue au sein du Législatif de Saint-Blaise. Nous vous remercions de votre engagement futur dans la fonction politique.*

*Dernière information, les prises de parole se feront au micro qui se trouve en face de l'entrée et les intervenants sont priés de s'y déplacer pour prendre la parole. Cependant, pour des questions de gain de temps, les intervenants peuvent rester à leur place pour une intervention courte.*

## **1. Appel**

**Le Président** passe la parole à M. Eduardo dos Santos Dias, secrétaire, qu'il remercie d'ores et déjà pour son travail.

**Présents** : 27

**Excusé-e-s** : Mmes Estelle Chalon, Ivana Marti et MM. Olivier Clottu, Michele De Ieso, Jean-Claude Musy, Ramadan Nrecaj, Davide Poma, Sven Romanens, Timothée Voumard

**La majorité absolue est de 14 voix.**

### **Lorenzo Zago (ENT)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Comme il n'est pas exclu qu'un membre de la Commission financière et de gestion ou de la Commission des ports et des rives soit élu au Conseil général, je vous demanderais d'ajouter 2 points éventuels à l'ordre du jour :*

- *nomination d'un membre de la Commission financière et de gestion et*
- *nomination d'un membre de la Commission des ports et des rives*

**Le Président** met au vote la proposition de modification de l'ordre du jour. Le point 9 reste le même et le point 10 est remplacé par la nomination d'un membre à la Commission financière et de gestion et le point 11, nomination d'un membre de la Commission des ports et des rives. Les points suivants étant décalés de 2 points.

**Le Président** passe au vote de la modification de l'ordre du jour.

**La modification est acceptée à l'unanimité.**

## **2. Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019**

Le procès-verbal n'appelant pas de remarque, **le Président** passe au vote.

**Le procès-verbal est accepté par 25 voix.**

## **3. Nomination d'un-e Conseiller-ère général-e en remplacement de Mme Véronique Hillion-Ingels (PLR), démissionnaire**

**Le Président** précise que selon le règlement communal, un nouveau Conseiller général, ne peut siéger qu'après avoir été proclamé par le Conseil communal.

**Le Président :** *Nous ne pourrions donc pas nommer une personne aujourd'hui. Je remercie le PLR d'annoncer le nom des candidats auprès du Conseil communal, quelques semaines avant la séance du Conseil général du 10 septembre afin qu'il puisse siéger avec nous la prochaine fois.*

## **4. Nomination d'un-e membre de la Commission de fusion en remplacement de Mme Véronique Hillion-Ingels (PLR), démissionnaire**

### **M. Vincent Frederick Pickert (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Nous proposons M. Nicolas Bornand.*

Comme il n'y a pas d'autre proposition, **le Président** considère comme nommé à ce poste, M. Nicolas Bornand, avec ses remerciements.

## **5. Nomination d'un-e membre de la Commission de police du feu et de salubrité publique en remplacement de M. D. Piaget (PLR non membre du législatif)**

### **M. Vincent Frederick Pickert (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Nous proposons M. Fabio Zuccalà.*

Comme il n'y a pas d'autre proposition, **le Président** considère comme nommé à ce poste, M. Fabio Zuccalà, avec ses remerciements.

## **6. Nomination d'un-e membre de la Commission des Services industriels en remplacement de M. Jean-Claude Musy (PLR), démissionnaire**

### **M. Vincent Frederick Pickert (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Nous proposons M. Rajesh Ambigapathy.*

Comme il n'y a pas d'autre proposition, **le Président** considère comme nommé à ce poste, M. Rajesh Ambigapathy, avec ses remerciements.

**7. Nomination d'un-e membre de la Commission de révision du plan d'aménagement local (CRPAL) en remplacement de Mme Anne Magda Grenacher (non membre du Législatif), démissionnaire**

**Mme Anne-Claude Cosandey (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Nous proposons M. Luc Coulet.*

Comme il n'y a pas d'autre proposition, **le Président** considère comme nommé à ce poste, M. Luc Coulet, avec ses remerciements.

**8. Acceptation de la démission de M. Julien Noyer, Conseiller communal, avec effet au 30 juin 2020**

**Le Président** fait lecture de la lettre de M. Julien Noyer :

*« Monsieur le Président du Conseil général,*

*Par la présente, je vous annonce ma démission du Conseil communal avec effet au 30 juin 2020.*

*En effet, des changements d'ordre personnel nous amènent, mon épouse et moi, à déménager de la magnifique commune de Saint-Blaise. J'aurais souhaité aller au bout de la législature, toutefois, les derniers événements ayant conduit à un prolongement de cette dernière, il me faut renoncer avant.*

*Je vous remercie de l'attention et de la suite que vous donnerez au présent courrier et vous prie de recevoir, Monsieur le Président du Conseil général, mes salutations distinguées ».*

Au nom du Conseil général, **le Président** annonce lui avoir envoyé un courrier de remerciements.

Il donne également la parole à un membre du Conseil communal afin de savoir si M. Julien Noyer a rendu compte de son administration à l'Exécutif et s'il en a donné décharge.

**M. Roland Canonica (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Effectivement, Julien Noyer a bien rendu compte de son administration et a reçu décharge du Conseil communal.*

**Le Président** passe au vote.

**La démission de M. Julien Noyer est acceptée à l'unanimité, avec nos remerciements.**

**M. Roland Canonica (CC)**

*Monsieur le Président de commune,  
Cher Julien,*

*Il y a quelque 18 mois, je me souviens encore de ton accueil chaleureux ainsi que de tes conseils lors de mon arrivée au Conseil communal.*

*Aujourd'hui encore, je suppose que cet accueil était animé par le soulagement de me transmettre le dicastère de la sécurité (et ses commissions) !*

*Plaisanterie mise à part, depuis, j'ai pu me persuader que la chaleur humaine est une qualité intrinsèque chez toi et surtout pas feinte. Malgré ta jeunesse, pouvant se révéler rédhibitoire pour certains barbons politiques, tes qualités t'ont permis de t'imposer, ainsi que tes idées, tout en douceur et sans à coups.*

*Sérieux, travailleur, immensément humain, diplomate (et je reviendrai sur cette qualité plus tard) tu as su te faire accepter et convaincre tant au sein du Conseil communal, de l'administration que dans les différents cercles dans lesquels tu représentais notre Autorité. Il en est de même de la population en général.*

*Ce fut un plaisir de profiter de ta réactivité, de ta rapidité et de ta précision dans le traitement des affaires communales.*

*Naturellement loyal et discret, tu savais mettre en valeur ton entourage, et le motiver par ta compétence, ta disponibilité ainsi que ton amour du travail bien fait.*

*Parfois pince sans rire, ton humour ainsi que tes saillies vont nous manquer. Et tu seras certainement d'accord avec moi, si je suppose que Dominique est un prénom épicène...*

*Durant ton règne, tu as notamment fait venir le Bibliobus à Saint-Blaise, établi un concept de sécurité, en collaboration avec la Commission des ports et des rives, présidé à l'inauguration du bâtiment nautique, réorganisé la structure du Service social, augmenté le nombre de place dans les structures d'accueil situées dans notre commune, soigné les relations avec les divers acteurs dépendants de tes dicastères et bien d'autres choses encore.*

*Pour revenir à ta diplomatie, et cela résumera ton engagement au profit de la communauté, il faudra que tu m'expliques, entre quatre yeux, comment lundi dernier tu as pu participer au Conseil communal puis, à la séance de groupe de l'Entente pour retourner à ton domicile, probablement bien après 22 heures, sans retrouver tes valises devant la porte de ton appartement sachant que c'était le jour anniversaire de ton épouse ! Qu'elle soit aussi remerciée de t'avoir prêté pour le bien communal.*

*Julien tu vas nous manquer. Ce fut un plaisir d'avoir la possibilité de travailler à tes côtés. L'ensemble du Conseil communal te souhaite bon vent et se réjouit de suivre ta carrière, notamment politique, qui s'annonce devant toi.*

*Tous nos vœux de prospérité et de santé.*

### **M. Lorenzo Zago (ENT)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Nous laissons volontiers les porte-paroles des autres groupes exprimer les compliments d'usage à Julien Noyer.*

*Julien sait qu'à L'Entente, on l'a toujours particulièrement apprécié. Nous n'avons donc pas besoin de le réaffirmer de manière trop emphatique.*

*Quelques aspects méritent néanmoins d'être soulignés :*

*Un des buts de L'Entente a toujours été d'ouvrir la politique communale à des intérêts et à des personnes hors du sérail des partis traditionnels de Saint-Blaise.*

*Pour diverses raisons, cela n'a été que partiellement possible lors de la législature 2012-2016, mais ensuite Julien a très bien incarné cet objectif.*

*Inconnu au bataillon encore quelques mois avant les élections de 2016, il est entré au Conseil communal porté par la vague électorale de L'Entente, qui avait pu confirmer et même légèrement renforcer son assise par rapport à 2012. Il a ensuite pris petit à petit du poids et de l'assurance au sein de l'Exécutif.*

*Quand il en est devenu Président en juin 2019, à un moment où le Conseil communal était – disons – un peu chahuté, il a su en représenter le visage plus crédible. Et il a ainsi recueilli l'estime non seulement des autres partis, mais aussi de celles et de ceux qui, dans la population, étaient en ce moment très critiques envers la commune.*

*Puis, durant toute son année de présidence il a, de l'avis de toutes celles et ceux que je rencontre, représenté le visage le plus sympathique et efficace de l'institution communale.*

*Plus en général, Julien a ainsi aussi notablement contribué à la maturité et à la crédibilité de l'action de L'Entente saint-blaïsoise au sein de la politique communale.*

*Merci Julien, et bon courage et bonne chance pour la suite.*

### **M. Vincent Frederick Pickert (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Rendre hommage à un Conseiller communal démissionnaire, ce n'est pas un exercice de tous les jours. Afin de pouvoir accomplir cette tâche le plus justement possible, j'ai demandé des impressions de Julien Noyer à mes collègues de groupe. Voilà les adjectifs qui ressortent : joyeux, efficace, facile de contact, un bon esprit de synthèse et diplomate.*

*Julien Noyer, c'est un Conseiller communal dans l'ère du temps, et qui a porté sa jeunesse au sein du Conseil général. Footballeur dans ses heures perdues, il a su montrer l'exemple sur ce que les jeunes politiciens peuvent amener sur la table. Lors de la législature 2016-2020, le groupe PLR avait quelques réserves sur le retour de l'Entente à l'Exécutif. Le PLR avait bien tort ! Julien Noyer aura su parfaitement endosser le costume de Conseiller communal. Après tout, il a le sens de la collaboration et ses qualités d'écoute sont grandement appréciées.*

*Je l'ai moi-même remarqué lorsqu'il a mis en œuvre, avec grand engagement, mon interpellation qui traitait de la promotion des syndicats. Nous avons toujours été informés de l'état des travaux et par la suite invités à une séance concluant les travaux. Une démarche décidément participative. On remarque vite en discutant avec Julien Noyer, son esprit constructeur et sa volonté de trouver des solutions aux problèmes. Cet esprit positif est vivement apprécié au sein de la vie politique.*

*Il est également passé à « ça » de devenir Conseiller national. Peut-être que, ironiquement, un apparemment entre les Vert'libéraux et le PLR lui aurait offert un billet direct pour Berne. Peut-être en 2023 ?*

*En bref, le départ de Julien Noyer est une grande perte pour la commune et le PLR. Le PLR te souhaite, cher Julien, le meilleur pour la suite, autant au niveau politique, professionnel que personnel et espère que tu as apprécié ton activité à Saint-Blaise.*

*Et pour te convaincre de rejoindre le PLR, on s'est penché sur l'option de l'alcool, c'est pourquoi on souhaite t'offrir le meilleur vin de notre vigneron de parti local.*

## **M. Olivier Blanchoud (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Le point à l'ordre du jour nous a invité à « accepter » la démission de Julien Noyer... A la lecture des rapports de services de la personne qui nous occupe, accepter sa démission pourrait s'apparenter à une preuve d'absence de discernement confinant à l'aveuglement.*

*Pour mesurer ce à qu'il a fait, je cite :*

- Il a apporté du dynamisme, un vent nouveau frais, il a porté les dossiers de façon engagée et maîtrisé avec la manière*
- Facile d'accès, ouvert, à l'écoute, il a su mettre à l'aise et il nous impressionne par son efficacité.*
- Un bosseur, un homme de contact qui travaille aux solutions, et qui travaille.*
- C'est un grand jeune qui prend sa place.*
- Il fait confiance et donne confiance.*
- Sans avoir eu 20 ans d'expérience, il s'est mis au travail très rapidement et a occupé sa fonction de Président de manière investie.*
- Orienté solution il ne parle pas pour parler. Après avoir écouté et débattu, il arrive avec des solutions alternatives et créatives.*
- Pragmatiquement, ses informations et courriels durant le semi-confinement sont compréhensibles, transparents et factuels.*

*Parce que nous vous souhaitons plein succès, bonheur, accomplissement dans la suite de votre parcours. Parce que nous n'avons aucune raison de vous retenir car des malfaçons vous seraient reprochées. Le groupe socialiste a accepté votre démission en ayant conscience que nous perdons une vraie et belle compétence que nous ne pouvons que regretter.*

*Sans faire appel à Churchill, sans citer Voltaire, voici nos mots à l'endroit de Julien Noyer pour lui dire au nom du groupe socialiste, nos sincères remerciements, notre reconnaissance pour la tâche accomplie.*

## **M. Julien Noyer (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères générales,  
Messieurs les Conseillers généraux,  
Chères et chers collègues,*

*Nous savons que notre séance de ce soir pourrait être longue aussi, je ne vais pas m'éterniser surtout qu'il n'est pas impossible que ma voix tremble un peu.*

*Je tenais simplement à témoigner mon infinie gratitude à toutes les personnes que j'ai rencontrées ou côtoyées durant mes 6 années passées à Saint-Blaise. Je suis de ces personnes qui adorent les nouvelles rencontres et, en ce sens, mon expérience ici a été extraordinaire. Sans pouvoir être exhaustif, je tiens tout de même à profiter de ce moment pour dire :*

*Merci à l'Entente et à ses membres de m'avoir accueilli au sein du groupe, de m'avoir fait découvrir la politique villageoise et d'avoir cru en moi en me présentant d'abord au Conseil général puis au Conseil communal. Merci pour les discussions, les échanges et l'apprentissage des codes parfois rigides qui régissent notre démocratie.*

*Merci à vous toutes et tous, membres du Conseil général et des différents partis pour votre bienveillance et votre accueil. J'ai eu un énorme plaisir à vous connaître, à pouvoir débattre,*



*apprendre, changer d'opinion, discuter de sujets très politisés ou de la vie en général. Merci pour votre implication essentielle au sein de notre commune.*

*Merci à mes collègues du Conseil communal pour tout le temps passé ensemble en ayant toujours pour objectif de faire avancer la vie communale avec le bien de la population en ligne de mire. Même si les avis parfois divergent, nous nous sommes continuellement efforcés de voir le bon côté des problématiques, ce qui est essentiel pour continuer à avoir du plaisir dans la fonction. Merci pour les traits d'humour qui permettent aussi parfois de relâcher la pression.*

*Merci à tous les membres de l'administration, qui au quotidien, s'efforcent pour que notre commune reste magnifique et plus particulièrement à notre administrateur, Yves Ehret, qui tient à merveille son rôle de courroie entre l'Exécutif, le Législatif et les employés.*

*Merci aux saint-blaisoises et saint-blaisois de donner autant de caractère au village et de le faire rayonner loin à la ronde.*

*Et pour finir, je remercie mon épouse, Roxane, qui m'a toujours soutenu, même lorsqu'elle ne me voyait pas souvent. Je considère comme un privilège d'avoir eu l'opportunité de célébrer notre mariage au sein d'une administration qui aura eu un tel impact dans notre vie.*

*Je vous souhaite à toutes et tous bon vent. Gardez en tête que votre temps à servir la politique communale est précieux. Toute énergie utilisée à des calculs politiques est de l'énergie qui n'est pas utilisée à faire avancer le village. Je vous invite à vous en souvenir !*

*Merci beaucoup !*

## **9. Nomination d'un membre du Conseil communal**

### **M. Lorenzo Zago (ENT)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Suite à un processus de consultation, d'abord interne à l'Entente saint-blaisoise puis, élargie aux 2 autres partis, nous avons le plaisir de proposer Mme Véronique Loosli.*

**Le Président** invite les groupes à effectuer le vote au bulletin secret. Il rappelle que lors du dépouillement, il n'est pas tenu compte des bulletins blancs, ni des bulletins contenant le nom d'une personne non-candidate. Il indique également que Mme Véronique Loosli étant le questeur de l'Entente, un nouveau questeur doit être désigné.

27 bulletins entrés, 26 bulletins valides. **Le Président** déclare Mme Véronique Loosli élue au Conseil communal avec entrée en fonction le 1<sup>er</sup> juillet et exprime les félicitations du Conseil général.

### **Mme Véronique Loosli (ENT)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Je tiens à vous remercier de la confiance que vous m'accordez et espère en être digne. Je profite que la parole me soit donnée pour annoncer ma démission avec effet immédiat à la Commission financière et de gestion ainsi qu'à la Commission des ports et des rives.*

## **10. Nomination d'un-e membre de la Commission financière et de gestion en remplacement de Mme Véronique Loosli, démissionnaire**

### **M. Lorenzo Zago (ENT)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Nous proposons M. Alain Marti.*

**Le Président** considère comme nommé à ce poste, M. Alain Marti, avec ses remerciements.

## **11. Nomination d'un-e membre de la Commission des ports et des rives en remplacement de Mme Véronique Loosli, démissionnaire**

### **M. Lorenzo Zago (ENT)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Nous proposons également M. Alain Marti.*

**Le Président** considère comme nommé à ce poste, M. Alain Marti, avec ses remerciements.

## **12. Demande de crédit d'engagement de CHF 175'000.00 pour la réfection du mur du parking CFF P+R au chemin des Perrières ; rapport à l'appui**

**Le Président** rappelle que lors de la dernière séance, un changement avait été effectué concernant la lecture des rapports de commissions afin de privilégier les débats et propose que la lecture soit uniquement réalisée en cas de demande.

**Le Président** ouvre la discussion d'entrée en matière.

### **M. Lorenzo Zago (ENT)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Le groupe de L'Entente acceptera la prise en considération pour cette demande de crédit.*

*Cela dit, le rapport soumis semble présenter de manière exhaustive le diagnostic des problèmes de ce mur, inclus ce qui apparaît comme une critique de la construction actuelle. Mais, ce même rapport est un peu avare d'informations sur l'étendue et les objectifs de la rénovation.*

*Nous avons donc quelques questions :*

- S'agit-il d'un projet d'intervention qui comprend juste une réparation ponctuelle des dégâts ou prévoit-on une réparation plus globale ?*
- Est-il prévu de mettre en place des protections spéciales au niveau du parking tout le long du mur ?*
- Est-il prévu de creuser à la base du mur pour contrôler l'état des fondations ?*
- Quelle est la durée de vie estimée pour l'objet après cette intervention ?*

*Aussi, les ouvrages en béton de ce type devraient faire l'objet d'inspections régulières au minimum tous les 5 ans.*

*Prévoit-on bien aussi un tel cahier des charges de suivi et entretien pour les services communaux responsables ?*

**M. Eric Ryser (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Lors de sa séance de ce lundi 8 juin, le groupe socialiste a pris acte du rapport qui lui était soumis, portant sur un crédit de CHF 175'000.00 pour la réfection du mur du parking CFF P+R au chemin des Perrières.*

*Cette demande n'a pas suscité de grands débats, tant il était clair que ces travaux se devaient d'être engagés, au vu du mauvais état de ce mur.*

*De ce fait, le groupe socialiste soutiendra à l'unanimité le crédit qui vous est soumis pour cette réfection.*

*Cependant, le parti socialiste s'est interrogé sur l'extrémité Est de ce mur et plus particulièrement sur les accès véhicules au parking et piétons au quai de la gare. En effet, ces 2 accès sont difficiles et peu sécurés.*

*Dès lors, le Conseil communal ne devrait-il pas profiter de ces travaux pour améliorer la sécurité de ces 2 accès ?*

**M. Vuillemin (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Le rapport est clair, il n'a pas amené de commentaires et le PLR l'acceptera à l'unanimité.*

**M. Caryl Beljean (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Concernant le projet d'intervention ponctuel ou global. Il s'agit de réparations globales sur l'ensemble du mur et non pas juste à certains endroits.*

*Mise en place de protections spéciales au niveau du parking le long du mur ? Pas nécessairement puisque nous allons travailler par pans, les uns après les autres. Le parking pourra continuer d'être utilisé hormis l'endroit où le mur est en assainissement, nous allons travailler par pans d'une grandeur de 10 à 15 mètres.*

*La durée de vie estimée après cette intervention ? Le plus longtemps possible. Il faut savoir que ce mur a une 50aine d'années, nous risquons bien de la prolonger d'autant avec cette intervention. Nous allons réellement soigner la maladie de ce mur, c'est-à-dire la rouille des fers et ce mur sera pérenne pour plusieurs 10aine d'années.*

*Les ouvrages de ce type devraient faire l'objet d'inspections régulières, minimum tous les 5 ans. C'est vrai que ce mur a 50 ans, il aurait dû subir 10 contrôles en fonction de cette réflexion-là, cela n'a pas forcément été le cas mais ça le sera certainement dans le futur. On surveillera un peu afin de voir ce qu'il en est si déjà, les pansements que l'on mettra sur ce mur tiennent à futur.*

*Prévoit-on un cahier des charges de suivis d'entretien par les services communaux responsables ? Comme je vous l'ai dit, nous allons suivre l'évolution de ce mur.*

*Est-il prévu de creuser à la base du mur pour contrôler l'état des fondations ? Par forcément ! Nous sommes très soulagés que ce mur n'ait pas la maladie du béton, à savoir la RAG. Que celle-ci ait été contenue dans le temps et qu'elle n'est pas évolutive. L'état de ce mur est bon et sera traité de manière à ce qu'il puisse vivre le plus longtemps possible, sans dégâts complémentaires.*

*Concernant la question du parti socialiste : Oui, nous ferons attention et essayerons de trouver une solution pour une meilleure cohabitation entre piétons et véhicules à l'entrée Est de ce parking. Nous y reviendrons également dans le cadre de l'étude du plan de circulation.*

**Le Président** clôt la discussion et passe au vote.

**L'arrêté est accepté par 25 voix.**

### **13. Demande de crédit d'engagement de CHF 485'000.00 pour l'équipement scénique et audio-visuel de l'auditoire de Vigner ; rapport à l'appui**

**Le Président** ouvre la discussion d'entrée en matière.

#### **Mme Shirley Hofmann Rossel (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Notre groupe a examiné la demande de crédit pour l'équipement scénique et audiovisuel de l'auditoire de Vigner lundi passé.*

*Nous saluons d'abord la qualité du rapport, surtout les images qui nous ont permis d'avoir une idée très précise sur les transformations et les usages possibles de la future apparence de cette salle.*

*L'entreprise Soundpatch SA a respecté les vœux et objectifs du Conseil communal et a démontré sa maîtrise dans le domaine du spectacle en fournissant des idées novatrices qui rendront cette salle unique et la distinguera des salles de spectacles communales des environs.*

*L'adaptabilité des installations physiques comme les rideaux, la scène, la sono et lumières est intelligente. L'installation d'un projecteur vidéo de grande qualité ouvre aussi la perspective d'effectuer des locations régulières pour des festivals et des institutions culturelles locales et internationales comme le NIFFF et La Lanterne Magique.*

*De plus, le choix de limiter certaines installations comme l'équipement sonore à un niveau de base, adapté à de multiples usages, démontre une excellente connaissance du monde du spectacle par cette entreprise et convient parfaitement au réaménagement de cette salle.*

*Cependant, concernant les utilisateurs et les tarifs de location, notre groupe aimerait relever plusieurs points :*

- 1) La situation toujours « temporaire » d'un local pour une cantine scolaire : la décision de ne pas intégrer une cafétéria ou cantine permanente à la salle de Vigner reste problématique. Nous encourageons le Conseil communal à trouver une solution adaptée, adéquate et permanente, dans le respect des élèves, surtout de la fin du cycle II et du cycle III. En effet, ceux-ci sont obligés de naviguer entre Saint-Blaise et Marin en peu de temps et de manger ou réchauffer leur pique-nique rapidement par contrainte d'horaire. À leur âge, ils ne sont plus admis dans des accueils parascolaires et n'ont pas d'endroit prévu pour leur pause de midi.*
- 2) Nous encourageons le Conseil communal à développer plus des variantes concernant les tarifs de location pour des sociétés ou habitants de la région. Pour vous donner un exemple : trois professeurs de musique privés avec 15 élèves chacun aimeraient montrer le progrès*

de leurs élèves aux parents avec un récital en fin d'année. Le rayonnement musical de Saint-Blaise serait grand, avec 200 personnes. Toutefois, le prix de CHF 1'000.00 pour la location de la salle est tout simplement hors de portée pour 3 professeurs indépendants. Les sociétés locales maintiennent la santé culturelle de notre village et doivent être soutenues.

- 3) Les salles avec des installations professionnelles de cette qualité sont des denrées rares dans le canton. Des petites et moyennes troupes de théâtre professionnelles de notre canton en cherchent continuellement pour des répétitions qui durent généralement 1 à 4 semaines. La Ville de Neuchâtel aussi est en manque de locaux pour artistes et cherche à élargir ses possibilités. À nouveau, les tarifs dans le tableau présenté dans ce rapport sont tout simplement hors de portée pour une petite troupe de professionnels. Une formule de partenariat à définir avec ces groupes pourrait à la fois aider grandement les troupes, bénéficier nos écoliers et faire rayonner notre salle de Vigner – par exemple, une location à tarif réduit en échange de médiation culturelle ou des spectacles gratuits pour les écoles. De plus, dans la LEAC, la nouvelle loi cantonale sur la culture, mise en consultation ces jours, l'État entend élargir l'accès à la culture et soutenir les activités de médiation culturelle.

Pendant le confinement dû au Covid-19, le manque d'activités culturelles était flagrant. Qui d'entre nous n'as pas regardé au moins une vidéo d'un musicien ou musicienne, un comédien ou comédienne en confinement qui nous a étonné ou fait chaud au cœur durant cette période austère ? La culture est un service public vital pour notre santé.

Notre groupe acceptera donc le crédit.

Je termine avec une citation de Nadine Gordimer, artiste, écrivaine, essayiste, romancière et lauréate du prix Nobel de la littérature : « La poésie est à la fois une cachette et un haut-parleur ».

### **M. Rajesh Ambigapathy (PLR)**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du 08.06.2020 le groupe PLR s'est penché sur la demande d'investissement pour l'auditoire de Vigner.

Cet investissement dont une large part (CHF 270'000.00) est destinée aux équipements scéniques et audiovisuels rendra l'auditoire de Vigner, selon le Conseil communal, unique dans son genre dans le Canton et en fera un lieu incontournable pour les organisateurs d'événements.

Nous avons aussi pris note que ni la salle ni la cuisine sont prévues pour permettre l'accueil sur midi des écoliers, et que deux salles équipées d'une cuisinette sont prévues à cette effet dans le bâtiment B et dans le bâtiment V.

Selon les projections du Conseil communal, la salle équipée coûtera annuellement CHF 20'500.00 à la commune, les recettes ne couvrant pas les coûts. Or, si ce lieu doit devenir incontournable pour les organisateurs d'événements, cela signifie qu'il sera très prisé et que les organisateurs d'événements se presseront à la porte de l'Administration communale pour l'occuper. Sur la base de cette hypothèse, le potentiel de recettes devrait être plus élevé. Et le Conseil communal semble manquer d'ambition ou n'a pas été plus loin dans ses simulations.

Dans cette optique nous sommes fermement d'avis que le Conseil communal devra mettre un accent sur les efforts de promotion de cette infrastructure de pointe pour assurer une meilleure rentabilité.

Des moyens devront être dédiés à l'administration communale pour faire la gestion et la promotion de cette infrastructure. Cela peut se faire d'une manière light en mandatant une personne à l'administration communale, intéressée par ce genre de thématique, pour un 10 ou 20%, pour la promotion de la salle. Ou bien en étant plus agressif ce qui impliquerait un mandat à un spécialiste qui aurait la mission de prospecter des clients et de promouvoir cette infrastructure voire même



**Le Président** clôt la discussion et passe au vote.

**L'arrêté est accepté à l'unanimité.**

#### **14. Demande de crédit d'engagement de CHF 1'350'000.00 pour l'extension du réseau de chaleur de Vigner ; rapport à l'appui**

##### **M. Olivier Blanchoud (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*En accord avec l'art. 20 du règlement communal, je me récuse ce soir, sur ce point-là, étant donné que vous connaissez le lieu où j'habite, qui est particulièrement concerné par ce qui est décidé et débattu ce soir.*

**Le Président** remercie M. Blanchoud et lui demande de ne pas prendre part à la discussion ni au vote. Il annonce que le nombre de votants est à 25 et que la **majorité absolue est à 13.**

**Le Président** ouvre la discussion d'entrée en matière.

##### **Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*C'est des 2 mains que le groupe socialiste applaudit cette demande de crédit. Et c'est donc à l'unanimité qu'il va l'accepter.*

*Ce réseau de chaleur est bien pensé. Il utilise les opportunités existantes et reste souple quant à un éventuel développement.*

*Le chauffage à distance qui nous est proposé peut en effet encore se développer mais il n'est pas surdimensionné et sa taille est adéquate déjà dans le périmètre qui nous est décrit.*

*Il impressionne par les interactions entre énergies différentes qu'il réunit.*

*Plus important : il permet à notre commune de décarboner d'importantes sources de chauffage. C'est là du concret. C'est aussi une fierté.*

*Cette proposition est assurément high-tech mais elle utilise aussi l'existant :*

- *d'un côté des tuyaux enfouis il y a 50 ans pour raccorder la Rive-de-l'Herbe mais jamais utilisés,*
- *de l'autre le bois de nos forêts, que certains désespéraient de voir enfin utilisé un jour.*

*Le rapport donne toutes les réponses, tant techniques que financières. Il expose très clairement les coûts et recettes attendus de la chaleur ainsi fournie. C'est de la belle ouvrage ! Chapeau !*

##### **M. Sébastien Marti (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Le groupe PLR soutiendra à la très grande majorité de ses membres la demande de crédit d'engagement pour l'extension du réseau de chaleur telle que proposée dans le rapport.*

*En effet, le choix de cette option permet :*

- 1) de remplacer des chaudières en fin de vie dans plusieurs bâtiments et
- 2) surtout de diminuer l'empreinte écologique de ces bâtiments sur le long terme.

*Il est tout de même mentionné dans ce rapport que le coût du kWh est plus élevé que celui qui pourrait être généré par du chauffage à mazout... on imagine qu'avec la baisse – temporaire en tout cas – du prix du mazout, cette comparaison serait encore plus flagrante. Cependant, en considérant notre responsabilité de collectivité publique vis-à-vis des générations futures, il semble indispensable aux membres du PLR d'aller dans la direction proposée et d'étendre le réseau.*

*Il est d'ailleurs intéressant de relever que le Conseil national a confirmé hier par 133 voix contre 59 la hausse de la taxe CO<sup>2</sup> sur le mazout dans le cadre de la révision total de la loi sur le CO<sup>2</sup>. La nouvelle loi doit permettre à la Suisse de concrétiser ses engagements contre le réchauffement climatique dans le cadre de l'Accord de Paris, signé en 2015.*

*Certains de nos membres désireraient par ailleurs que l'extension du réseau soit proposée à l'ensemble du quartier. En effet, il semblerait que les économies d'échelle soient importantes pour ce genre de projet.*

*Finalement, nous nous sommes posés quelques questions par rapport aux subventions citées dans le rapport dont la majeure partie est bien liée au nouveau réseau de chaleur, mais pas directement au projet d'extension de ce dernier.*

### **M. Lorenzo Zago (ENT)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*L'Entente saint-blaïsoise acceptera l'entrée en matière sur ce sujet.*

*À titre personnel, permettez-moi d'ajouter que, même si le rapport est assez complet, je trouve par contre son volet économique un peu léger. Il serait bien de donner un peu plus d'attention à la précision des chiffres et des sommes utilisés dans le volet économique.*

**Le Président** clôt la discussion et passe au vote.

**L'arrêté est accepté par 23 voix.**

**Le Président** annonce que l'incompatibilité relative de M. Blanchoud est levée et qu'il peut à nouveau participer à la séance. **La majorité absolue passe à 14.**

### **15. Action soutien en faveur des commerçants, artisans et habitants de Saint-Blaise ; rapport à l'appui, avec clause d'urgence**

Le Président rappelle la spécification de la clause d'urgence et passe au vote.

**La clause d'urgence est acceptée par 26 voix.**

**Le Président** ouvre la discussion d'entrée en matière.

### **M. Charles Constantin (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Le Covid-19 a fait des victimes humaines, mais aussi de très nombreuses victimes économiques.*



*Dans notre canton plus de 48'234 places de travail sont concernées par des réductions des horaires de travail. Des petits commerces ont été contraints de fermer pendant le Covid-19. Des artisans et des indépendants ont pu certes poursuivre leurs activités, mais ont été impactés par ricochet. La Fédération neuchâteloise du commerce indépendant imagine qu'un commerce sur cinq pourrait fermer d'ici la fin de l'année. GastroNeuchâtel articule un pourcentage entre 10 et 20 de fermetures pures et simples de restaurants dans le canton. Parallèlement, le revenu a diminué pour de nombreuses familles, car le revenu d'une personne en RHT est grosso modo 20% inférieur au revenu normal.*

*Des mesures ont été massivement déployées par la Confédération pour venir en aide aux entreprises et aux indépendants. Le Canton a complété les mesures fédérales. Les communes avaient aussi une certaine marge de manœuvre. Saint-Blaise l'a utilisée : en 2020, les entreprises saint-blaisoises seront exonérées de la taxe déchets, ce qui représente plus de CHF 25'000.00 de taxes encaissées en moins.*

*Dans ce contexte, une idée a germé à l'interpartis : « Faire venir les saint-blaisois dans les petits commerces et auprès des artisans villageois, tout en remettant deux chèques d'une valeur totale de CHF 50.00 à chaque saint-blaisois pour qu'il les utilise chez eux ». Les trois partis politiques ont porté l'idée. Un groupe de projet interpartis a travaillé d'arrache-pied pour rassembler les diverses informations (les Brenets, la Neuveville, Vouvry, Bienne et même le canton de Thurgovie), pour sonder les membres de l'Association des commerçants et indépendants de Saint-Blaise (ACISB), pour vérifier des formalités administratives, pour convaincre la Commission financière et de gestion ainsi que le Conseil communal et pour co-rédiger le rapport au Conseil général. L'administration communale a été d'une très grande aide.*

*Si ce soir, le Conseil général accepte cette demande de crédit de CHF 170'000.00, il s'agira ensuite de rencontrer les commerçants, les indépendants et artisans pour régler les derniers détails de l'action. Si la même dynamique se maintient, cette action fera bouger le village et rapprochera les habitants de ses entreprises. Cette action doit aussi permettre à la commune d'en savoir plus sur ses commerces, ses indépendants et artisans et de tirer des enseignements de la présente action pour soutenir l'économie de proximité, dans le cadre d'actions moins spectaculaires. Le bon état des finances communales a permis à cette idée de faire son chemin. Maintenant, cette idée doit être concrétisée avec les, indépendants, commerçants et artisans. Le compte à rebours est enclenché !*

*Pour toutes ces raisons le groupe PLR va soutenir à l'unanimité cette action.*

### **Mme Pascale Giron-Lanctuit (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Rapport sur l'action en faveur des commerçants, artisans et habitants de Saint-Blaise.*

*Lors de sa séance de groupe, le PS a étudié le rapport en faveur de l'action en faveur des commerçants, artisans et habitants de Saint-Blaise. Le groupe relève qu'il est souhaitable que toutes les entreprises qui le désire puissent en profiter. L'objectif est d'élargir au maximum les bénéficiaires de cette action. Le groupe est plutôt favorable à laisser le choix de l'affectation des bons aux habitants en fonction de leurs besoins et envies.*

*Le groupe souligne que cette démarche contribue à renforcer la consommation locale et de proximité. C'est une première initiative qu'il serait intéressant de pérenniser notamment en faveur de certaines catégories de personnes particulièrement vulnérables dans la commune. Cette démarche doit s'accompagner par une communication sur le tissu micro-économique de Saint-Blaise, auprès des habitants mais aussi pour renforcer la connaissance des entreprises entre elles. Il est également intéressant de tester ce système de bons qui pourra être utilisé à d'autres occasions : jetons de présence, soutien aux aînés...*

*Cette belle idée peut se concrétiser rapidement sous forme d'un crédit que nous discutons ce soir et c'est important de souligner notre capacité de réactivité, là où la politique peut parfois paraître un gros paquebot.*

*Le rapport sera soutenu à une large majorité.*

### **M. Lorenzo Zago (ENT)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Le groupe de l'Entente soutient ce projet.*

**Le Président** annonce avoir reçu un amendement et demande qu'une présentation soit faite pour le justifier.

### **M. Charles Constantin (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Suite à une proposition d'amendement du parti socialiste, nous avons eu contact pour modifier l'intitulé de cette action.*

*Nous parlions d'une action de soutien en faveur des commerçants, artisans et habitants de Saint-Blaise et nous compléterons en « une action de soutien en faveur des sociétés, commerçants, artisans, indépendants et habitants de Saint-Blaise ».*

*Nous le mentionnons à la page 1 du rapport et sur l'arrêté, à l'art. 1<sup>er</sup>, il s'agira « auprès des sociétés, commerçants, artisans et indépendants saint-blaisois ».*

**Le Président** clôt la discussion, donne lecture de l'amendement et passe au vote de celui-ci.

**L'amendement est accepté par 25 voix.**

**Le Président** passe au vote de l'arrêté amendé.

**L'arrêté amendé est accepté par 25 voix.**

## **16. Modification du règlement général de commune ; rapport à l'appui**

**Le Président** ouvre la discussion d'entrée en matière.

### **M. Nicolas Bornand (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Le groupe PLR a parcouru avec intérêt les divers changements opérés dans notre règlement général de commune. Si le mot toilettage a été utilisé à de nombreuses reprises pour expliquer le travail accompli par la commission de révision du règlement de commune, force est de constater qu'il s'agit d'un toilettage innovant et que les principales modifications apportées permettront de donner une nouvelle impulsion à la politique de notre commune, impulsion bienvenue en vue de la prochaine législature. Le groupe PLR apprécie à sa juste valeur les principales modifications suivantes :*

- *L'élection de Conseiller/Conseillère général(e) suppléant(e) ;*

- L'accès à l'ensemble des commissions (excepté CFG et Commission des naturalisations et agrégations) à des personnes non-membres du Conseil général ;
- La proposition faite au Conseil communal d'inviter des expert-e-s externes à l'administration ;
- La « création » de la nouvelle Commission des énergies (ex. : services industriels) dont le périmètre d'action est largement redéfini.

Par ces modifications, les commissions seront constituées de personnes compétentes et en phase avec les domaines traités. Cette manière de procéder permettra sans aucun doute de faire face à l'évolution rapide de la société, laquelle oblige le politicien de milice à être confronté à bon nombre de domaines sur lesquels les connaissances basiques ne sont plus suffisantes. Chaque domaine a son lot de questions, tant pointues que techniques. Afin d'agir de manière cohérente, précise et efficace, un apport complémentaire de connaissances est le bienvenu, ce qui permettra de surcroît au Conseil communal de soumettre à notre Autorité des rapports complets et détaillés.

Le groupe PLR accepte à l'unanimité l'ensemble des modifications apportées à notre règlement général de commune.

Au nom de la Commission de révision du règlement général de commune, je tiens tout particulièrement à remercier Mme Paola Attinger de son travail impressionnant qui a permis de soumettre, à la commission, des tableaux comparatifs qui étaient extrêmement bienvenus. Merci Paola pour ton investissement.

### **Mme Anne-Claude Cosandey (PS)**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Notre groupe a eu plusieurs appréciations du rapport et des modifications du règlement qui sont proposées. Tout d'abord merci à ceux qui s'y sont collés d'autant plus que les modifications proposées ne sont pas justes de la cosmétique, du toilettage... Avec l'introduction des suppléants, avec la possibilité quasi généralisée d'introduire, dans les commissions, des commissaires non membres du conseil général on a l'espoir, l'espoir de donner un souffle positif au fonctionnement des organes politiques de Saint-Blaise, Conseil général et commissions et de pouvoir élargir le cercle des citoyens qui s'investissent. Le nouveau règlement renforce également les compétences de certaines commissions notamment en leur donnant force de proposition l'exemple de la modification proposée dans l'article relatif à la Commission des ainés.

Par contre, certains d'entre nous sont un peu plus mitigés sur les titres et compétences données aux commissions d'urbanisme et aménagement du territoire, des infrastructures et des espaces publics et des énergies. Étonnant, par exemple, que l'aménagement des espaces publics ne fasse pas partie des prérogatives de la Commission d'urbanisme. Enfin ! une Commission des énergies ! Mais probablement dommage que les compétences de cette commission soient limitées à la production, l'approvisionnement, la distribution, la consommation d'énergie et la politique énergétique communale. La question énergétique est hautement transversale, elle touche aussi la mobilité, l'aménagement, les modes de vie, et aurait mérité une approche plus globale.

Cela étant, la révision de la loi cantonale sur l'énergie est en cours et parions que le résultat impliquera des besoins de modifications relatifs aux prérogatives de cette attendue Commission des énergies. Et avec toutes les motions et autres interventions que tous les groupes politiques font autour de la question énergétique, gageons que la question énergétique sera intégrée, transversalement, dans le travail de toutes les commissions.

Alors en conclusion, merci et bravo pour le travail de modifications qui nous permettra d'expérimenter de nouvelles manières de travailler et qui pourra être encore parfait au fur et à mesure des enseignements qu'on en tirera.

## **M. Lorenzo Zago (ENT)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Les membres de l'Entente sont également favorables à cette modification du règlement communal.*

## **M. Julien Noyer (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Le Conseil communal se joint aux groupes pour remercier sincèrement le travail qui a été effectué sur la révision du règlement de commune et nous sommes très contents de ce qu'il en est ressorti.*

Aucun autre membre ne souhaitant s'exprimer, **le Président** ouvre la discussion de détails.

Comme il n'y a plus de remarque, **le Président** donne lecture de l'arrêté et passe au vote.

**L'arrêté est accepté par 25 voix.**

## **17. Communications du Conseil communal**

### **M. Caryl Beljean (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

#### **Centre du village**

*Malgré le Covid-19 qui s'est présenté à nous en début d'année et qui a réduit les effectifs de l'entreprise Facchinetti sur les travaux du centre du village, il a fallu faire respecter les distances entre chaque individu et arrêter le chantier une 10aine de jours à fin mars. Une reprise par la suite, à effectif réduit, n'a pas eu trop d'influence sur le timing. Nous sommes aujourd'hui dans les temps prévus initialement.*

*Au niveau des coûts, nous sommes également dans le budget sur cette 2<sup>ème</sup> phase.*

*Vous l'aurez constaté, cela avance bien, le pavage est dans le carrefour rue du Temple – Grand'Rue. Il y a eu cette semaine quelques difficultés de circulation, il y a eu peut-être quelques automobilistes qui se sont perdus et sont arrivés devant une route close.*

*Initialement, le Conseil communal avait décidé de pouvoir anticiper le plan de circulation en mettant en vigueur une zone piétonne entre l'église et les restaurants qui se trouvent en face du parvis. Malheureusement, cela va peut-être trop vite pour certains, nous sommes donc revenus sur notre idée et adoptons la politique des petits pas avec une extension des terrasses possibles pour les restaurateurs.*

*À l'instar des grandes villes suisses, Saint-Blaise a décidé de pouvoir étendre ses terrasses et de donner la possibilité aux restaurateurs de pouvoir combler le manque de place disponible par une occupation de l'espace public.*

*Nous allons donc mettre en place cet espace en laissant l'espace de 2,5m à 3m pour le passage des véhicules du côté du mur du temple. L'autre côté sera séparé par des bacs à fleurs de manière à accueillir les terrasses des restaurateurs.*

*Nous les avons rencontrés et leur avons présentés le projet et les restaurateurs concernés se sont montrés très enchantés à pouvoir commencer le plus vite possible.*

*La commune a posé quelques exigences, notamment de poser un mobilier plutôt neutre, de garder des parasols blanc-clair de manière à garder cet endroit joli et accueillant. Nous estimons aussi, par rapport au crédit voté précédemment, que c'est le bon timing pour la population de Saint-Blaise que d'aller utiliser des bons qu'elle recevra d'ici peu.*

### **M. Roland Canonica (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Les guichets de l'administration ont rouvert ce lundi malgré que notre administration soit dans les starting-block depuis bien plus longtemps.*

*L'inspection du travail est passée cet après-midi pour contrôler la situation et il s'avère qu'à part 1 ou 2 détails à corriger, notre administration est Covid-compatible.*

*Vous avez certainement été surpris en lisant les journaux, de constater qu'il y a une convention de collaboration qui a été signée entre Eli10 et Viteos. Pour vous expliquer de quoi il s'agit, c'est simplement une envie de 2 sociétés, étant les 2 sur le canton, de travailler ensemble sur certains points prédéfinis. Il faut savoir que ces 2 sociétés fournissent 65% de la population en électricité et jusqu'à 69% de la population en eau. Ce sont réellement 2 entités proprement neuchâteloises.*

*Ces 2 sociétés ont décidé de réunir leurs compétences dans 3 domaines : pour une économie d'échelle dans le cadre d'achat d'électricité, plus nous sommes de consommateurs, plus nous pouvons négocier les prix. Surtout, dans ce domaine-ci, il s'agit quasiment d'un travail de trading qui se fait à l'heure ou à la journée et il faut être prêt à réagir rapidement.*

*Il s'agit également de collaborations pour développer des projets notamment pour les « smartmeter » (compteurs intelligents), étant entendu qu'il y a une obligation légale de devoir remplacer tous les compteurs sur une durée de 5 ou 6 ans dans le but de transmettre les informations par réseau électrique.*

*La 3<sup>ème</sup> chose est de permettre, éventuellement, des échanges ponctuels de personnel. Lorsqu'une des 2 sociétés aurait besoin de main d'œuvre, elle la louerait à l'autre société de manière à pouvoir avancer.*

### **M. Alain Jeanneret (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

#### **Rénovation de l'Hôtel communal**

*Il y a un peu de retard dans la planification, en raison des perturbations de mars, avril et mai :*

- *demande de permis de construire et de mise à l'enquête à fin juin 2020*
- *appels d'offres lancés à fin juin 2020 également*
- *pour rappel : Hôtel communal entièrement occupé par les travaux durant toute la période de chantier, soit environ 8 à 10 mois*
- *administration communale et services communaux et intercommunaux déplacés dans d'autres locaux*
- *début des travaux prévu en août 2020*

#### **Collèges de Vigner**

*La commune est donc entrée en possession officielle des 3 nouveaux bâtiments A, B et C, dont elle assure désormais l'exploitation.*

*Comme vous le savez, les élèves et le corps enseignant ont investi ces nouveaux locaux dès le 11 mai dernier. Les échos que nous avons sont très positifs, et les défauts et erreurs de jeunesse, que nous corrigeons au fur et à mesure de leur survenance, sont de l'ordre de la broutille.*

*Les premiers Watts de l'installation photovoltaïque des toitures ont été produits lundi dernier. Il y a encore quelques réglages à faire pour acheminer ce courant électrique renouvelable et naturel jusqu'au réseau, ce qui sera fait dans les semaines à venir.*

*Les travaux de rénovation de l'ancien bâtiment ont également débuté le 11 mai dernier : montage des échafaudages, évacuation de tous les meubles, démontage des installations intérieures, arrachage des sols, etc.*

*Une phase un peu perturbante pour le voisinage va débuter incessamment, et durera 5 à 6 semaines : il s'agit du sciage et de la dépose des éléments de béton de la façade, qui constituent la caractéristique actuelle de ce collège. Ces éléments de façades seront remplacés par un revêtement isolant de haute performance, qui prendra la couleur des 3 autres Fantastiques.*

*Le revêtement final des préaux sera réalisé à fin juillet, à l'exception de la zone d'accès au chantier de Vigner existant.*

*À ce stade, nous envisageons donc toujours de pouvoir inaugurer l'ensemble du complexe à la rentrée scolaire de l'été 2021.*

#### *Modification partielle du Plan d'aménagement local, secteur « Les Lavannes, bienfonds 2879 »*

*Une information relative à la modification partielle du Plan d'aménagement local, secteur Les Lavannes : pour rappel, cette modification est liée au projet de la COOP, qui veut réaménager ses locaux commerciaux et construire des appartements.*

*Après que le Service de l'aménagement du territoire ait préavisé positivement, le dossier est maintenant à bout touchant et la procédure peut continuer.*

*Afin d'assurer la transparence et la compréhension du dossier, la modification partielle du Plan d'aménagement local et le projet architectural de la COOP seront traités en même temps. Nous allons donc :*

- rencontrer une fois encore les voisins immédiats afin de les informer, le 1<sup>er</sup> juillet*
- présenter le dossier à la Commission d'urbanisme, le 30 juin*
- procéder à une information publique le 27 août ; vous êtes bien entendu invités à venir à cette séance d'information publique et nous vous suggérons d'en inscrire la date dans vos agendas*
- présenter le dossier à votre Autorité à la séance du Conseil général du 10 septembre*

*Si ce dossier est accepté par votre Autorité à cette date, et qu'il n'y a pas référendum, les deux dossiers de la modification du PAL et le projet de construction seront mis à l'enquête simultanément, au début du mois d'octobre.*

#### *Révision du Plan d'aménagement local (RPAL)*

*Le Covid-19 a perturbé les travaux de la Commission de révision du plan d'aménagement local, qui a cessé ses réunions et les reprendra en principe à la fin du mois.*

*Les études du mandataire ont cependant continué sous la supervision de la Commune et par Skype. Le rapport d'avant-projet est maintenant disponible, en version provisoire, de même que la liste des études à mener dans les phases suivantes.*

*Tous les éléments de l'avant-projet sont donc maintenant disponibles et la CRPAL doit les avaliser dans les semaines à venir. Après qu'ils soient finalisés formellement avec la CRPAL, ils pourront être présentés à votre autorité, pour approbation.*

*En parallèle, nous préparons l'appel d'offres pour la phase suivante du projet et la demande de crédit pour cette phase suivante sera présentée à votre Autorité cet automne ou au début de 2021.*

### Burkina Faso

*Vous avez tous reçu l'information relative au don de meubles scolaires que Saint-Blaise va faire au Burkina Faso en donnant une seconde vie au matériel scolaire de l'ancien collège de Vigner qui ne sera plus utilisé. Cette opération est réalisée avec l'appui de Madame Christine Chevalley et l'organisation non gouvernementale Nouvelle Planète, qui ont l'habitude de ce genre d'opération et qui assurent un suivi jusqu'à bon port de nos dons.*

*J'en profite pour remercier notre administrateur, M. Yves Ehret, pour avoir cherché et trouvé ces contacts très utiles.*

*Le conteneur maritime arrivera demain matin entre 8h et 9h, dans le préau du bâtiment C, et son remplissage sera effectué durant toute la journée.*

*L'appel lancé à la population pour compléter le chargement avec des habits, des peluches, des livres, des jeux et des vélos rencontre un très bon écho et le téléphone dont nous avons donné le numéro pour l'annonce des dons crépite à haute fréquence. Les gens ont commencé à amener leurs dons ce soir, et continueront demain entre 10h et 16h, ainsi que samedi et dimanche, si nécessaire.*

*Vous êtes tous invités à venir demain et ce week-end dans le préau du collège afin de voir ce qui s'y passe et de donner un coup de main, si l'envie vous en prend.*

### M. Julien Noyer (CC)

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Il s'agit d'Isabelle Chevalley et non pas Christine.*

*2 communications pour ma part :*

*Premièrement, le Conseil communal a reçu une demande de Tourisme neuchâtelois afin de voir si, dans les communes du canton, des places supplémentaires d'accueil des campings-car pouvaient être ouvertes. Cette situation est liée principalement aux événements actuels. Il est en effet estimé que les Suisses et Suissesses vont majoritairement rester en Suisse durant ces grandes vacances et que l'afflux de campings-car va être conséquent, comme déjà vu durant le week-end de l'Ascension.*

*Votre Conseil communal a donc décidé d'accéder à cette demande et de proposer une partie du parking des Fourches pour un accueil, sans commodité des campings-car, et ceci, jusqu'à mi-août. Nous ne manquerons pas de mettre un panneau informatif pour rappeler aux personnes qui passeraient la nuit là-haut, les beautés de notre village.*

*Deuxièmement, je tiens à vous avertir que le Guichet social régional est aussi ouvert et que moyennant les mesures de précautions en vigueur, les bénéficiaires peuvent à nouveau venir rencontrer, soit leurs assistants sociaux, soit les personnes pour des demandes de prestations.*

### M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

### 3 communications brèves concernant la tombe du souvenir :

Les travaux pour l'embellissement et la transformation de la tombe du souvenir vont intervenir à partir du 22 juin, pour une durée de 5 semaines. Des avis figureront dans le Bulcom et dans la Feuille Officielle pour aviser la population qu'il n'y aura pas d'accès durant ce temps-là.

Je vous signale ou vous répète que les travaux seront financés par les communes de La Tène, d'Hauterive et de Saint-Blaise.

En ce qui concerne les travaux au Temple, le projet avance mais nous avons un gros défi à résoudre, c'est le chauffage. Comme vous le savez, le Temple est chauffé, à l'heure actuelle, électriquement et ce moyen de chauffage est dorénavant interdit. Il est possible que nous étudions, dans les 2 ans à venir, une extension du chauffage à distance pour chauffer le bâtiment. Cela nous permettrait d'éventuellement offrir ce moyen de chauffage aux habitants de la rue principale.

En ce qui concerne le drame qui a touché le Val-de-Ruz, le Conseil communal a fait un don de CHF 10'000.00 à la commune et charge à celle-ci de les attribuer aux personnes qui en ont besoin.

**Le Président** remercie le Conseil communal de ses interventions.

## **18. Motions et propositions**

**Le Président** fait la lecture de la motion reçue par le groupe de l'Entente :

**« Mesures sur le plan communal pour une économie plus écologique, en faveur de la transition énergétique, ainsi que pour une meilleure qualité de vie »**

**Le Président** annonce avoir reçu 2 demandes d'amendement et propose une interruption de séance et invite 1 personne par parti à s'approcher pour en discuter.

### **M. Lorenzo Zago (ENT)**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Rappelons qu'une motion est une demande au Conseil communal de préparer une étude ou généralement un projet sur des sujets donnés. Libre au Conseil communal de choisir comment donner suite aux demandes de la motion.

Selon le cas, on s'attendrait qu'il évalue la faisabilité, le coût et l'opportunité des demandes de la motion, en y donnant des réponses qui peuvent être positives mais aussi négatives.

Il semble que certains soient d'opinion qu'une motion doit être la plus générale et vague possible, peut-être afin de recueillir le plus de voix. Au contraire pour nous, une motion au Conseil général d'une petite commune comme Saint-Blaise devrait plutôt donner au Conseil communal un message concret et une ligne politique claire.

Avec des indications bien ancrées dans des besoins concrets et le tissu urbain et économique local, plutôt que dans des grands principes bien intentionnés mais forcément abstraits. C'est pourquoi, nous avons formulé ici des propositions que nous pensons concrètes et réalisables sur le plan communal.

Elles se regroupent en 4 volets :

1. Valorisation et promotion des transports publics
2. Incitations à la transition vers des véhicules privés électriques
3. Mise en place d'un réseau de mesure des polluants dans l'atmosphère
4. Promotion de la production photovoltaïque locale



*Peut-être une précision supplémentaire. Si vous qualifiez cette motion d'électorale, vous n'avez pas tout-à-fait tort. Encore que j'utiliserais plutôt le terme de programmatique. Les volets de cette motion constituent en effet une partie du programme de L'Entente.*

*Un des buts avoués du débat que nous avons souhaité en présentant cette motion est aussi de vérifier dans quelle mesure ces diverses propositions que nous estimons être concrètes et réalisables sont partagées ou opposées par les autres partis.*

*Ainsi, l'opinion publique pourra se faire la meilleure idée de qui soutient et qui oppose ces diverses actions concrètes pour l'environnement sur le plan communal.*

*Je m'arrête ici pour l'instant, pour revenir éventuellement sur des points spécifiques lors de la discussion des amendements qui sont présentés.*

### **Mme Anne-Claude Cosandey (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*À la lecture du titre de la motion, le PS applaudit. Qui ne le ferait pas à l'heure de l'urgence climatique, à laquelle jouer à « qui est le plus écolo d'entre nous » semble bien puéril. Le PS se réjouit que la motion de l'Entente, dans son volet 1, appuie l'idée que le PS a émise lors de la séance du 12 décembre 2019, à la lecture du budget, à savoir la mise en place de subventions communales pour les transports publics. Le volet 4 permet également de soutenir la motion déposée par le PS lors de la même séance du 12 décembre 2019.*

*Par contre, parfois, le diable se cache dans les détails, dans des propositions certes concrètes qui, peuvent traduire d'un manque de connaissance des soutiens en vigueur actuellement ou de fausses bonnes intentions. C'est pourquoi nous proposerons une série d'amendements à cette motion. Pour le volet 1, nous relevons deux points en particulier :*

- *Le 1<sup>er</sup> point demande un bon de 50% pour les enfants de 6 à 15 ans sur l'abonnement junior. Hors actuellement, les enfants de 10H et 11H bénéficient d'une réduction de 75% sur l'abonnement, voire de 100% s'ils ne peuvent être scolarisés à Marin. Accepter la motion telle quelle, revient à diminuer la prestation pour certains !*
- *Le 2<sup>ème</sup> point concerne les jeunes de 16 à 25 ans mais il restreint la subvention à un abonnement dans la zone d'études et dans le canton. Mais certaines formations ne peuvent se faire dans le Canton, par exemple certains apprentis doivent suivre les cours professionnels dans d'autres cantons. Cela ne paraît pas très cohérent de leur limiter l'accès à ce soutien au transport public. Sans mentionner que le suivi et la surveillance relatifs à la zone d'études va devenir extrêmement compliqué. Un jeune en formation peut vivre des changements de lieux plusieurs fois par année en fonction des contraintes liées à sa formation. Finalement, certaines familles ont un fonctionnement basé sur les transports publics qui va au-delà de la zone 11-12 ou du canton, dommage de ne pas les faire profiter de ces subventions.*

*Par conséquent, nous proposerons un premier amendement sur ce volet 1 qui est de se limiter à la première phrase, de la compléter par « transport public » et de supprimer toute la suite. Vous avez reçu le texte.*

*À charge du Conseil communal et des commissions dont il voudra bien s'entourer de trouver des propositions qui tiennent compte de la réalité communale et des familles et habitants de Saint-Blaise.*

*Pour le volet 2, favoriser l'achat de vélos électriques nous paraît une fausse bonne idée. Premièrement, nous n'avons pas de garanties que ces vélos électriques remplacent des voitures, et les expériences dans d'autres communes ont montré qu'on arrivait à une forme de marché noir de*

*bons pour le vélo électrique. Il y a également la question des batteries qui mérite une appréciation toute nuancée sur le bilan environnemental de la mobilité électrique.*

*Nous proposons donc que la motion porte sur l'encouragement de la mobilité douce, au niveau infrastructure et soutien individuel. À nouveau, à définir de manière concertée et pragmatique avec les acteurs adéquats, sans pour autant diminuer l'injonction qui est faite au Conseil communal d'aller de l'avant sur ce volet.*

*Pour le volet 3, nous estimons qu'il n'est pas du ressort communal de réaliser ces mesures et de les analyser. Nous proposons donc de supprimer ce volet.*

*Quant au volet 4, il n'amène pas de commentaire de notre part sur la forme.*

### **M. Vincent Frederick Pickert (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Le groupe PLR est partagé sur cette motion et a eu de longues discussions. Il a toutefois décidé à une grande majorité, de refuser la motion en tant que telle et propose un amendement.*

*Le volet 1, qui cite la valorisation des transports publics est, à notre goût, trop détailler et en partie financièrement pas recevable. On parle ici, entre autre, de la gratuité des transports publics, le coût de cette mesure est estimé à plusieurs points d'impôts. Il souhaite donc élargir le panel d'options à la promotion de manière globale des transports publics.*

*Le volet 2, qui parle de l'incitation à l'achat de véhicules électriques privés, n'est aux yeux du PLR pas une tâche qui relève de l'échelon communal. Le point qui propose une subvention communale à l'achat de vélos électriques a déjà été proposé lors de la séance du Conseil général de décembre passé et la réponse avait été claire : aucune commune ne propose cette subvention dans le canton et l'essai de Neuchâtel s'était soldé par un échec. Le PLR propose donc un volet plus global de promotion de la mobilité douce.*

*Le volet 3, le réseau de mesure des polluants, a également été déjà énoncé lors de la séance du 3 octobre dernier. Là aussi, une réponse a été apportée : le canton s'est équipé d'un appareil de mesure pour ces particules fines et les résultats sortiront tout prochainement. Il apparaît donc précipité de vouloir supplanter une tâche qui est déjà gérée au niveau cantonal, et qui devrait rester à cet échelon.*

*Enfin, pour le volet 4, le PLR est aligné avec la majorité du contenu, mais souhaite le rendre plus global et supprimer l'aspect d'autoconsommation, qui est déjà dans le viseur du Conseil communal.*

*En bref, le groupe PLR salue la volonté d'encourager une politique écologique mais refuse les fausses promesses qui n'apporteraient rien de plus sur la table. C'est pourquoi, avec la version du volet 4 amendée, il souhaite élargir les options disponibles pour le Conseil communal et la nouvelle Commission des énergies, qui siègera dans quelques mois et qui reprendra cette motion.*

### **M. Lorenzo Zago (ENT)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Je vais essayer d'être bref, de donner une brève réplique pour chacun des 4 volets. Ensuite, je pense que nous pourrions voter les amendements et la motion.*

Concernant le volet 1 : je prends effectivement les bonnes remarques de Mme Cosandey. S'il y manquait un mot, c'est le mot « actuel ». Nous entendons mettre une réduction de 50% sur le prix actuel.

Pour le volet 2 : ce qui est légèrement différent de ce qui se fait dans d'autres communes, c'est qu'il y a une contribution forfaitaire alors que dans d'autres communes, notamment à Neuchâtel, c'est une contribution en pourcentage plafonnée et qui, manifestement, marche mal. C'est pourquoi, la contribution forfaitaire pourrait marcher.

Le volet 3 : j'apprends avec plaisir que le canton est en train de mettre cela en place. Il se trouve que de tels réseaux de mesure de particules, il ne suffit pas d'avoir une seule mesure par canton. Il faut des mesures éparses, même sur le territoire d'une commune comme Saint-Blaise. Ce type de mesure est très pauvre, il y en a très peu. À l'heure actuelle, les seules mesures fiables que l'on trouve sont à Payerne ! C'est un peu loin.

Le volet 4 : je n'ai rien à ajouter, tout est clair.

**Le Président** passe à la lecture des amendements et au vote.

**L'amendement du volet 1 est accepté par 21 voix.**

**L'amendement du volet 2 est accepté par 22 voix.**

**L'amendement du volet 3 (sa suppression) est accepté par 21 voix et 5 avis contraires.**

**L'amendement du volet 4 est accepté par 21 voix.**

### **M. Roland Canonica (CC)**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

*En préambule, le Conseil communal salue la volonté exprimée par cette motion qui outre le fait qu'elle est opportunément présentée en période électorale, va dans le sens initié par le Conseil communal et ne fait que conforter ce dernier dans ses choix tant stratégiques qu'opérationnels.*

*En effet, le Conseil communal est conscient de la nécessité de prendre des mesures visant à limiter, dans sa sphère d'influence, l'émanation de CO<sup>2</sup>.*

*De plus il me plaît à relever que dans le cadre du PAL un plan des énergies devra être mis en place. Pour ce qui est des réalisations il est à relever :*

- *Que cette semaine même, à l'initiative du Conseil communal, 580 panneaux photovoltaïques représentant plus de 1'000 m<sup>2</sup> sont entrés en production sur les toits des collèges.*
- *Que dans le même cadre, 3 bornes de recharge pour véhicules électriques, extensible à une quinzaine suivant le succès rencontré, seront mises en service ces tous prochains jours dans le parking des collèges de Vigner.*
- *Que ce soir même, un crédit pour la mise en place d'une installation de chauffage à distance est soumis à votre approbation. Chauffage à distance, faut-il le rappeler, produisant de l'énergie à partir de pellets donc de source renouvelable.*
- *Que depuis le début de cette année le Conseil communal est impliqué dans une étude visant à faire un état des lieux (photo) de la situation énergétique de notre commune afin, après étude, d'en tirer les possibilités d'amélioration dans le domaine des énergies en général.*
- *Que le Conseil communal est dans l'attente des résultats d'une étude technique traitant. Dans le cadre de la construction, en parallèle au chauffage à distance, d'un micro-réseau électrique alimenté par l'installation photovoltaïque des collèges. Cette étude a pour objectif de*

*déterminer le développement optimal de l'autoconsommation de l'énergie électrique produite par cette installation photovoltaïque par l'alimentation de divers bâtiments communaux*

- *Que ce soir, vous est soumis au vote le nouveau règlement général de commune et que dans ce cadre vous mettez en place une Commission des énergies fonctionnelle dès le début de la prochaine législature avec comme mission principale d'entamer des réflexions destinées à l'élaboration d'un plan des énergies communales.*

*Il me paraît important de relever que dans plusieurs de ses points cette motion a l'ambition de largement déborder/dépasser/outrepasser dans ses revendications la sphère de compétences communales.*

*Au vu de ce qui précède, on peut considérer que cette motion traîne derrière elle une petite odeur désuète ou un mauvais calage de l'allumage comme dirait un mécanicien. Elle ne fait donc que conforter le Conseil communal dans la direction de son engagement.*

*En conséquence de ce qui précède le Conseil communal vous recommande de combattre cette motion.*

**Le Président** rappelle à M. Canonica que lorsque la discussion est close, les interventions du Conseil général et du Conseil communal ne peuvent plus être faites. Il l'informe que selon le règlement, la prise de parole peut se faire à tout moment, sans que le Président ne doive spécifiquement leur demander si le Conseil communal souhaite le faire.

**Le Président** passe au vote de la motion amendée.

**La motion amendée est acceptée par 21 voix.**

**Le Président** fait la lecture de la motion reçue par le groupe PLR :

**« Pour une amélioration du site des Fourches ainsi que pour une meilleure utilisation par les saint-blaïsois, saintblaisoise et les sociétés locales »**

### **M. Charles Constantin (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Complexe des Fourches ! Que voulons-nous y faire ? Du basket, du foot, de la gymnastique ou du tir ? Des leçons de gym, des tournois de foot juniors ? Du tourisme avec des camping-cars ?*

*Complexe des Fourches ! Pour qui devons-nous l'entretenir ? Les footballeurs ? Les élèves Eorén ? Les sociétés villageoises ?*

*Autres questions : qu'allons-nous faire de l'ancien dépôt de munitions ? De l'ancien stand de tir ? De la buvette et du stand pistolet ?*

*Dernière question : qu'attendons-nous pour réfléchir et avoir un plan ?*

*À l'aube d'une nouvelle législature, posons-nous ces questions, n'attendons pas après-demain et appuyons-nous sur les impulsions des potentiels utilisateurs du site des Fourches !*

### **M. Alain Marti (ENT)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Motion très louable et je vous en remercie, mais je rappelle qu'il existe une Commission des Fourches qui ne s'est jamais réunie et dont le rôle aurait justement été, de faire la promotion du site et des installations.*

*Au vu des délais typiques du traitement des motions, on pourrait, entre-temps, proposer que cette commission se réunisse pour traiter cette motion si elle est acceptée.*

### **M. Jean-Claude Berger (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Notre groupe estime également qu'une attention toute particulière doit être portée sur ce site et que, d'emblée il s'agit de bien distinguer la partie des différentes infrastructures sportives, qui devraient être améliorées de celles des précieuses zones protégées qui se trouvent aux alentours.*

*Pour rappel, dans un 1<sup>er</sup> temps, je relis la motion du parti Libéral-Radical, déposée le 23 février 2004 :*

*« Motion du Groupe Libéral de Saint-Blaise  
Zone sportive et de détente des Fourches – Quel avenir ?*

*Intitulé de la motion :*

*Le Conseil général de Saint-Blaise demande au Conseil Communal de faire une étude sur la zone sportive et de détente des Fourches.*

*Cette étude devra porter sur un état des lieux des installations publiques en rapport avec l'activité des différents utilisateurs, des améliorations ou la mise en conformité d'infrastructures existantes en relation avec le développement de certaines sociétés ainsi que l'éventuel regroupement et la gestion d'équipements publics.*

*Au nom du Groupe Libéral »*

*C'est une histoire qui se répète mais c'est de bonne guerre, et puis voilà, cela fait partie du jeu !*

*Ensuite, en relisant le programme de cette législature du Conseil communal, version datée du 1<sup>er</sup> juillet 2019, en page 15, dicastère 3, Culture, loisir et sport, je site :*

*« Site des Fourches*

*Valoriser le site des Fourches et sa gestion, suite à la reconstruction de la buvette et des vestiaires:*

- Promouvoir le site auprès des écoles et associations parascolaires notamment*
- Entretien et améliorer la piste Vita*
- Entretien les infrastructures autres que celles liées au football : terrain de basket, piste d'athlétisme*
- Inciter les sociétés sportives implantées sur le lieu à participer à l'ouverture du site à la population ».*

*Au fond, l'intention de Conseil communal est déjà de réaliser ce qui est demandé dans la motion, il n'y a rien de bien nouveau. Il y a cependant un des aspects dans la motion, allant un peu plus loin en demandant « une impulsion via une démarche participative » de la population, qui nous convient très bien.*

*Ceci dit, en lien avec ce que nous vivons avec cette crise COVID-19 qui interroge, entre autres, plus que jamais nos comportements en lien avec le respect de la nature et le développement durable, voici quelques suggestions, dont le Conseil communal, pourquoi pas, serait sans doute bien inspiré de prendre en compte pour réaliser l'étude demandée.*

*Rendre ce site le moins accessible possible pour les véhicules automobiles. Pour deux raisons, la 1<sup>ère</sup> étant la sécurité des enfants, entre autres, le parking étant très souvent hyper bondé, et la 2<sup>ème</sup>, chacune et chacun le sait, bouger, marcher nous fait du bien. Ainsi, nous pourrions consommer du loisir de proximité de manière responsable en s'y rendant en vélo ou à pied. Afin de viser cet objectif, un trottoir pourrait être construit pour accéder aux Fourches, ainsi qu'un marquage pour les cyclistes, ce qui assurerait davantage de sécurité, rendrait la route plus étroite et ralentirait ou découragerait les déplacements en voiture.*

*Rappeler également que si la motion est acceptée, il s'agira de travailler de concert avec la Commission des Fourches, qui existe bien mais n'ayant pas ou peu été mobilisée.*

*Comme nous l'avons annoncé en introduction, cette motion doit améliorer les infrastructures sportives, mais en aucun cas faire une sorte d'appel d'air pour attirer les grandes foules aux alentours, qui pourraient, sans même le savoir, piétiner de nombreuses espèces protégées.*

*Compte tenu de ces différentes suggestions et remarques, notre groupe soutiendra la motion.*

### **M. Julien Noyer (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Campings-car mis à part par rapport aux propositions de M. Berger, je dirais que le seul regret que j'ai à titre personnel, c'est de n'avoir pas eu/pas pris le temps de pouvoir traiter le fond de cette motion et le fait de ne pas avoir réussi à réunir la Commission des Fourches.*

*Le but qui est mentionné dans cette motion est tout à fait louable et le Conseil communal vous invite à accepter la motion.*

Aucun autre membre ne souhaitant prendre la parole, **le Président** passe à la lecture de la motion et au vote.

**La motion est acceptée à l'unanimité.**

**Le Président** fait la lecture de la motion populaire :

**« Pour l'installation à court terme d'une centrale photovoltaïque sur les toits des bâtiments du port de Saint-Blaise »**

**Le Président** indique qu'il s'agit de la 1<sup>ère</sup> motion populaire présentée à Saint-Blaise et en lit le contenu :

*Vu l'art. 117 de la Loi neuchâteloise sur les droits politiques nous, citoyens et citoyennes soussignés, demandons au Conseil général d'enjoindre le Conseil communal, de planifier la construction d'une centrale photovoltaïque répartie sur l'ensemble des toits des bâtiments communaux du Port de Saint-Blaise et de prévoir sa réalisation avant celle de projets dont les conditions-cadres ne sont pas encore éclaircies telles que la réfection de la maison communale.*

**Le Président** précise la spécificité de la motion populaire :

- *La motion populaire ne peut pas faire l'objet d'amendement et ne fait l'objet d'aucun développement au cours de la séance*
- *Si aucun membre du Conseil général ou du Conseil communal ne combat la motion, il considère celle-ci comme acceptée*
- *Si un membre du Conseil général ou du Conseil communal combat la motion populaire, les débats sont ouverts et le Conseil général se prononce par un vote*

## **Mme May Rousseau (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Comment faire court dans cette situation où il y a tant de choses à dire !*

*Tout d'abord, quelle joie de voir venir dans le paysage politique de la jeunesse et surtout de la jeunesse verte avec des projets et des envies. Nous ne pouvons que les encourager à continuer de s'intéresser à leur village, leur environnement et à l'écologie.*

*Votre projet de centrale photovoltaïque est très intéressant et comme vous le citez dans votre texte : « Ce qui est intéressant dans ce projet, c'est que l'offre en énergie solaire est synchrone avec la demande, puisque c'est par grand ensoleillement que le port exerce sa plus grande activité ».*

*Nous soutiendrons cette démarche écologique afin que des études soient menées à court terme par la commune pour faire un grand pas en avant dans la recherche de solutions en énergies renouvelables.*

*En revanche, nous ne pouvons pas partager votre opinion sur le fait qu'il faudrait reporter à plus tard la réfection de la maison communale.*

*L'Hôtel communal n'est pas un projet dont « les conditions-cadre ne sont pas encore éclaircies ». Au contraire, depuis plusieurs années, ce projet est sur la table du bureau communal. Il a été pensé et repensé, mis en attente et enfin, la demande de crédit a été votée le 28 mars 2019 et acceptée avec une bonne majorité au Conseil général.*

*Ce projet est aussi important pour les gens de la région afin de regrouper les différents services communaux et intercommunaux sous un seul toit, mettre aux normes énergétiques un vieux bâtiment et surtout pour appliquer la loi fédérale de janvier 2004 qui nous demande de mettre aux normes les accès aux personnes à mobilité réduite afin d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées.*

*Il est important que les services et les locaux communaux soient accessibles à toute personne à mobilité réduite afin qu'elle puisse participer pleinement à la vie de la société, en ayant accès à tous les services, à la vie politique et en lui permettant d'être formée et d'exercer une activité professionnelle au sein de la commune en tout égalité.*

*Grand'Rue 35 est aussi un bâtiment protégé et mis à l'inventaire de l'Office du patrimoine et de l'archéologie de Neuchâtel pour ses qualités architecturales et historiques. Un bien dont nous devons prendre soin pour les générations futures.*

*Elle devient problématique car en demandant que la réalisation de la centrale photovoltaïque soit réalisée avant l'Hôtel communal, elle outrepassse l'objet d'une motion populaire en dictant un ordre de priorité. Elle interfère sur l'engagement de crédits d'investissements déjà adoptés et le travail de l'exécutif.*

*Nous avons la chance à Saint-Blaise d'avoir des conseillers communaux ouverts au dialogue et avec qui il est possible de prendre rendez-vous pour toutes questions ou suggestions.*

*Nous pouvons donc, vous, les signataires de cette motion, vous encourager à l'avenir, ainsi qu'à chaque citoyen de ne pas vous gêner à prendre contact avec la commune pour plus d'informations sur d'éventuels projets.*

*Accepter la motion, c'est déléguer au Conseil communal une tâche impossible à mettre en œuvre. Ce serait aussi décrédibiliser l'action politique du Conseil général et son utilisation des motions pour donner des impulsions au Conseil communal.*

*Refuser cette motion est à notre avis, notre responsabilité.*

### **M. Lorenzo Zago (ENT)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Comme vous l'avez bien dit, M. le Président, pour des raisons évidentes, notamment parce que les auteurs n'ont pas la possibilité de la défendre, ni de débattre ici de leur motion, il n'est pas possible d'amender une motion populaire.*

*Toutefois, rien n'empêche que dans le débat, on puisse aussi exprimer des indications et proposer des cadres de solution au Conseil communal pour le traitement de la motion.*

*À ce propos, il convient de rappeler qu'il s'agit ici de la première motion populaire jamais présentée à ce Conseil général. On pourrait être tenté d'utiliser dans son traitement par habitude les mêmes paradigmes par lesquels on traite les motions ordinaires. Dans ces cas, le débat exprime souvent des objections relevant de la forme, ou du bien-fondé juridique ou réglementaire de certains propos de la motion, ou encore des intentions politiques plus ou moins bien exprimées et développées par les initiateurs dans le texte.*

*Ce serait ici à mon avis une erreur, doublée d'une attitude arrogante de politiciens envers des « simples » citoyens. Une motion populaire est en effet un texte produit par des personnes externes à la politique militante et qui ne sont pas nécessairement au courant de tous les tenants et aboutissements d'un dossier.*

*Mais ces personnes se sont données la peine de mettre leur signature à un objectif qui était clair et compréhensible à leurs yeux. Je pense que cet effort mérite du respect. Et que donc, une motion populaire doit être traitée avant tout pour son objectif de fond, sans pinailler sur des détails du texte auxquels la plupart des signataires n'ont probablement pas donné une attention particulière.*

*Le fait que certains détails techniques fournis dans le texte soient mal informés ou qu'on y imagine un investissement direct de la commune alors qu'une telle démarche est irréaliste pour plusieurs raisons, ne devraient pas devenir des prétextes pour écarter la motion sans se confronter avec son but principal.*

*Il convient donc de respecter les quelque 60 signataires de la motion populaire en leur répondant avant tout sur le fond de leur demande, qui est ici l'intention qu'un projet de panneaux photovoltaïques soit réalisé au port.*

*Personnellement, je suis favorable au principe d'un tel projet et je pense qu'il est souhaitable d'en soumettre l'intention de fond à l'appréciation du Conseil communal.*

*Conscient du fait que le refus du volet 4 de la motion précédente rend la réalisation de ce projet très difficile, ceci à cause de conditions cadre qui sont actuellement très défavorables.*

### **M. Vincent Frederick Pickert (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Le groupe PLR s'est penché sur la motion populaire proposant une centrale photovoltaïque sur les toits de Saint-Blaise et a décidé de refuser cette motion pour les raisons suivantes :*

*Selon le Conseil communal, le rapport investissement/productivité est beaucoup trop faible. L'on construira donc des panneaux qui coûteront cher et apporteront peu. Pour rappel, les panneaux installés sur le bâtiment d'Ichtus l'ont été à perte, ils représentent avant tout un symbole de politique énergétique. Alors oui, la symbolique c'est bien, mais investissons plutôt cet argent dans des projets*



*plus réalistes et qui apporteront des effets concrets, comme par exemple le chauffage à distance de Vigner.*

*Également, la motion mentionne de repousser à plus tard, la réfection de l'Hôtel communal. Pour le PLR, il n'est pas logique d'accepter une motion qui propose de repousser la réfection de l'Hôtel communal, alors même que le Conseil général a accepté ce crédit en séance l'année passée. Ce serait donner un message ambigu et réfuter nos propres décisions. C'est d'ailleurs la problématique centrale de cette motion, et étant donné que nous ne pouvons pas l'amender, nous sommes contraints de la rejeter.*

*Le PLR encourage une politique énergétique propre et a déjà soutenu plusieurs projets qui vont dans ce sens et continuera à adopter cette politique dans le futur. Il vient de soutenir une motion qui va dans ce sens.*

*Toutefois, le PLR souhaite que les solutions et propositions soient pragmatiques et réalisables. Cette motion qui part d'une bonne intention propose malheureusement des actions qui relèvent plus du symbole, et elle est, pour changer, un brin électoral. Et surtout, il ne paraît pas acceptable aux yeux du PLR d'accepter une motion qui contredit sa propre acceptation de la réfection importante de l'Hôtel communal.*

*Le PLR rejette donc cette motion.*

### **M. Julien Noyer (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Le Conseil communal s'est penché sur la motion populaire et l'a discutée. Nous saluons l'aboutissement d'une motion populaire. Toutefois, nous estimons que celle-ci manque sa cible. En effet, plus la surface de l'installation solaire est conséquente, plus l'investissement peut être rapidement rentable.*

*Votre Conseil communal, en ce sens, a déjà mis à disposition d'Eli10, le toit du bâtiment nautique et surtout ceux des nouveaux collègues de Vigner.*

*Dans le cadre des réflexions liées à la réfection du bâtiment polyvalent, l'aspect énergétique sera bien sûr intégré et la pertinence de la pose de panneaux solaires évaluée.*

*Nous estimons donc que sur le fond, votre Conseil communal est déjà sensible aux possibilités qu'offre l'énergie solaire et que cette motion risque de mobiliser des ressources qui pourraient être allouées plus efficacement et dans le même but ailleurs.*

*Sur la forme, nous soulignons aussi que le texte de la motion, en demandant de prévoir la construction d'une centrale photovoltaïque, avant, celle d'autres projets, interfère dans les compétences de l'Exécutif, notamment en fixant l'ordre de priorité de lancement de travaux relatifs à des projets déjà avalisés par votre Autorité.*

*Le Conseil communal vous invite donc à refuser cette motion populaire.*

### **Mme Véronique Loosli (ENT)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*En tant qu'élu, nous déplorons souvent que les affaires communales ne provoquent pas un grand intérêt pour notre population. Au cours de cette législature, nous n'avons encore pas eu de motion populaire.*

*Nous ne pouvons que nous réjouir qu'un groupe d'habitants saint-bloisais dépose cette motion, même si elle est déposée par un parti politique.*

*L'intérêt pour la production d'énergie écologique fait partie des préoccupations de notre assemblée. À chaque rénovation de bâtiment, une étude afin d'améliorer le bilan écologique est réalisée et dans la mesure des possibilités, des aménagements « plus verts » sont réalisés.*

*Il faut rappeler que notre magnifique collège, « respecte les plus hauts standards en matière d'énergie » pour citer M. Alain Jeanneret le 10 mai 2020 sur RTN.*

*La rénovation du bâtiment communal prévoit aussi une amélioration du bilan écologique, autant que faire se peut, pour un bâtiment de cette époque. Passer des projets verts avant d'autres projets verts ne fait pas de sens.*

*Lors de la rénovation du bâtiment nautique, la toiture a été dotée d'une installation photovoltaïque. Le bâtiment polyvalent, qui présente à ce jour des signes de vieillissement, fait l'objet de diverses expertises qui nous permettront d'envisager une rénovation dans un avenir proche.*

*Toutefois, pour reprendre une expression populaire, on ne met pas la charrue avant les bœufs. On ne peut envisager un investissement sur la toiture tant que nous ignorons l'ampleur des travaux à réaliser sur le bâtiment.*

*D'un point de vue purement technique, une surface photovoltaïque doit être suffisamment conséquente pour avoir une bonne efficacité. L'orientation de la toiture a aussi une incidence. Il n'est donc pas sûr que tous les bâtiments de la zone portuaire soient éligibles à cette technologie.*

*L'intérêt du Conseil communal ainsi que du Conseil général, à travers ses diverses commissions, pour une évolution plus verte du village est évident. Autant, nous adhérons à la mise en place d'une véritable politique écologique pour Saint-Blaise, autant nous ne pensons pas que cette motion apportera un plus à ce qui est actuellement en cours de réalisation ou aux projets à venir.*

*La majorité des membres de l'Entente ne soutiendra pas cette motion.*

### **M. Anne-Claude Cosandey (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*J'aimerais être très claire ! Inciter à refuser cette motion, ce n'est pas considérer que ce qui est fait actuellement est suffisant. Certes, il y a beaucoup de choses qui ont été faites par le Conseil communal mais nous venons de voter une motion avec un volet 4 qui demande au Conseil communal d'étudier les possibilités de permettre un développement plus large de l'énergie photovoltaïque à Saint-Blaise.*

*Ce qui est fait jusqu'à présent n'est pas suffisant. Rejeter la motion ne veut pas dire cela.*

Aucun autre membre ne souhaitant prendre la parole, **le Président** passe à la lecture de la motion et au vote.

**La motion est refusée par 25 voix contre 1.**

## **19. Interpellations et questions**

**Le Président** annonce avoir reçu une interpellation concernant les travaux du centre du village, 1<sup>ère</sup> phase, demande à ce que ce texte figure dans le procès-verbal mais n'en fera pas lecture :

« Interpellation au Conseil communal lors de la séance du Conseil général du 11 juin 2020

Juste après le référendum communal du 24 novembre 2019 où les électeurs saint-bloisais ont refusé d'avaliser le crédit complémentaire de CHF 530'000.00 pour le dépassement des coûts de la première phase de la rénovation du centre du village, le Conseil communal avait semblé avoir accepté le résultat, et admis le principal objectif des référendaires qui était d'obtenir une expertise indépendante afin d'éclaircir les causes des dépassements.

Le Conseil communal avait en effet annoncé « qu'il inviterait dans les plus brefs délais, le comité référendaire afin de connaître précisément les réponses que ce dernier attend dans le cadre d'une nouvelle expertise visant à déterminer les raisons de ce crédit complémentaire ».

Quatre mois plus tard, sachant que le comité référendaire a soumis en début d'année au Conseil communal une proposition bien étayée de cahier des charges de l'expertise, les interpellateurs aimeraient savoir quelle sera la suite de ces propos afin de répondre aux interrogations à la base du référendum, et que nous résumons ici-bas.

**Questions de nature juridique et politique**

Le Conseil communal a engagé un montant important pour ces travaux supplémentaires, en avait-il la compétence, sans l'aval du Conseil général ?

Que dit la loi sur les finances de l'Etat, ainsi que le règlement communal sur les finances à ce propos ?

Les travaux supplémentaires ont en grande partie été réalisés entre juin et août 2018, avec un dépassement de crédit estimé à plus de CHF 478'000.00 pour cette seule période.

Cependant, la demande de crédit complémentaire n'a été présentée au Conseil général que le 27 juin 2019. Quelle est la raison d'une demande aussi tardive, et subsidiairement, un aussi long délai répond-il au règlement communal sur les finances ?

La Commission financière et de gestion avait-elle été avertie et avait-elle donné son approbation formelle pour ce dépassement de crédit ? Existe-il un document écrit relatant sa prise de position, comme cela se devrait en de pareilles circonstances ?

**Questions sur l'organisation et la gestion du projet**

Qui a établi le cahier des charges des travaux à réaliser et comment s'est fait le choix des mandataires, soit pour le bureau d'ingénieurs et le bureau qui a proposé l'aménagement des surfaces ?

Au vu des montants engagés, la commune aurait-elle dû lancer un appel d'offres concurrentiel ? Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait ?

Quels étaient les références et l'expérience des deux mandataires (respectivement les sociétés VBI et Urbaplan) dans les domaines pour lesquels ils ont été mandatés ?

En général, des soumissions ont été établies, si oui par qui ? Une mise en concurrence a-t-elle été réalisée, et combien de soumissionnaires ont été sollicités et combien ont effectivement répondu à l'appel d'offre ?

Le Conseil communal a dit dans son rapport officiel au Conseil général que « selon les données géologiques disponibles, le projet initial prévoyait un sous-sol composé de fonds alluviaux. Le devis du projet initial était donc basé sur les données mentionnées ci-dessus mais n'incluait pas la présence de molasse ». Pourtant les cartes du Service géologique national – disponibles en libre accès sur internet – donnent une image de la situation géologique attendue qui est bien différente. Une zone en proximité immédiate du chantier est répertoriée avec une roche de type molasse. Presque toute la zone du chantier est constituée de moraines de fond (terrain très hétérogranulaire,

*non stratifié, fortement surconsolidé). Des sondages exhaustifs et préliminaires à la réalisation des excavations n'ayant pas été réalisés qui a déterminé la nature du terrain pour les projets ?*

*La découverte de la molasse date de juin 2018, pour quelle raison les coûts supplémentaires n'ont-ils été communiqués que le 30 octobre ? N'y aurait-il pas là un manque de devoir de diligence des mandataires, voire du maître d'œuvre ?*

*À quel moment et sous quelle forme le maître d'œuvre a-t-il été avisé des retards et des dépassements de prix ? Uniquement par les procès-verbaux de chantier, ou par un avis écrit de l'entreprise et des mandataires comme le veulent les normes en la matière ?*

*Lors de la réception des coûts supplémentaires, le maître d'œuvre s'en est-il remis uniquement à l'expertise de ses mandataires et de l'entreprise qui réalisait les travaux, ou a-t-il sollicité un contrôle par une personne ou un mandataire externe et neutre ?*

*Pourquoi le réseau des canalisations souterraines existantes, égouts, eaux, électricité, etc., n'a pas été déterminé avec précision, selon les règles de l'art, préalablement à la définition du cahier de charges des excavations ?*

*Les surcoûts principaux sont prétendument dus à la présence imprévue de molasse, soit pour des travaux de fouilles et d'étayages exécutés entre juin et août 2018. Sachant que l'entreprise a fermé pour cause de vacances durant 4 semaines, selon le rapport du Conseil communal et que la présence de molasse a été annoncée le 2 juillet, on pourrait déduire que les CHF 478'000.00 ont été dépensés en environ 6 semaines, soit pas loin de CHF 80'000.00/semaine. Ce montant hebdomadaire était-il justifié au vu du nombre de machines et d'ouvriers engagés sur ces seuls travaux durant cette courte période ?*

*La soumission de base prévoyait-elle un minimum de rocher ou pour le moins un prix unitaire pour ce type de matériau à excaver ? Si on fait un calcul selon le volume supplémentaire engendré par le passage d'une profondeur de fouilles de 4m à 6.5m, soit 2.5m à prendre en compte, qu'on estime la longueur de ces dernières à 150m, on obtiendrait un volume de 562.5m<sup>3</sup>. Soit, pour les CHF 478'000.00 de travaux supplémentaires dans les fouilles, divisé par le volume de 562,5m<sup>3</sup>, un prix au m<sup>3</sup> de CHF 849.77/m<sup>3</sup>. Ce montant est-il correct et justifié ?*

*Dans son rapport, le Conseil communal indique que l'utilisation d'étayage de type Krings a été rendu nécessaire au vu de la profondeur plus importante des fouilles. Ce type d'étayage est normalement utilisé pour des terrains meubles, et non pas pour du rocher, il est étonnant de voir apparaître des Krings pour du travail dans la mollasse. Pourquoi ce type d'étayage n'a-t-il pas été prévu pour des fouilles qui devaient être, à l'origine dans des alluvions ?*

*Les travaux ont été quasiment arrêtés pendant plus de 4 mois entre la fin de 2018 et avril 2019. Alors que les excavations avaient déjà été complétées, et donc que la roche n'était plus en cause, quelles ont été les causes de cette longue suspension ?*

*Pourquoi avoir choisi un pavage en boutisses plus onéreux que le pavage traditionnel, et surtout, pourquoi avoir choisi une pierre portugaise, alors que des produits suisses existent et que leur empreinte écologique est moindre ? Des critères de choix, tels que le temps de pose, le vieillissement du pavé retenu ainsi que la facilité d'entretien ont-ils été évalués ?*

*Le Conseil communal, contre l'avis des Commissions d'urbanisme et de travaux publics, a choisi les pavés en boutisses. Au moment de son choix, le Conseil communal avait déjà pris connaissance d'un coût supplémentaire de CHF 478'000.00, malgré cela, il a pris l'option des boutisses, plus onéreuses que le pavé traditionnel. La question qui se pose, maintenant, quel est le coût réel du supplément, dans cette première phase, pour les boutisses ? L'analyse du coût supplémentaire sur ce point, le métré étant connu, doit porter sur le prix au m<sup>2</sup>, les découpes le long des pieds de façades, les raccords aux grilles, regards et sur tous les types de découpes que l'on peut rencontrer sur cette réalisation.*

*De l'avis de l'expert, le vieillissement d'un revêtement en boutisses, avec un joint linéaire aligné, n'est-il pas plus important que celui d'un pavage traditionnel avec une pose à l'anglaise ? En effet, aujourd'hui, nous pouvons constater des ondulations dans le sens du joint principal, auquel s'ajoute, par ailleurs des salissures dues aux pneumatiques des véhicules.*

### **Questions techniques**

*L'article émanant du Conseil communal dans le Bulcom du 30 août 2019 informe que « des sondages en conditions réelles [avaient été réalisés] aux deux extrémités de la zone de travaux (mise en place de conteneurs enterrés) ».*

- *Quels étaient précisément les endroits où ces sondages avaient été faits ?*
- *Jusqu'à quelle profondeur ?*
- *Quels ont été les résultats complets de ces sondages ?*

*Des sondages ponctuels auraient prétendument déterminé que le terrain était constitué de fonds alluviaux, auraient déduit que le sous-sol était de même nature, alors qu'à l'évidence, l'ancien village a été édifié sur la rive rocheuse du lac, avant la correction des eaux du Jura. Y aurait-il eu un déficit de connaissances et de curiosité de la part des mandataires et du maître d'œuvre ?*

*Lors des travaux, une importante quantité de béton non prévue a été découverte, cependant, la RC5 qui devait être traversée était, il y a quelques années encore appelée la bétonnée. L'historique de cette route, qui était auparavant la nationale 5, est bien connue parmi les professionnels de la région. Les données techniques ne pouvaient-elles pas être connues, ceci en sollicitant le Service cantonal des ponts et chaussées ou l'OFROU, par exemple ?*

*Dans le projet initial, les canalisations étaient prévues à 4m de profondeur, pour passer à 6m. Selon les indications données, c'était pour passer sous les réseaux existants qui ainsi pouvaient continuer de fonctionner, jusqu'à la mise en service des nouvelles canalisations. Il s'agit donc là d'une décision pour corriger un aspect mal évalué dans le projet initial et non d'un impondérable en cours de chantier. Doit-on en déduire que les mandataires n'ont pas réalisé un projet initial suffisamment complet ? »*

### **M. Eric Ryser (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Comme nous l'avons indiqué, nous n'allons pas poser cette l'interpellation ici. Nous estimons avoir fait un travail important d'analyse qui nous a conduit au référendum parce que, nous avons constaté qu'il y avait des éléments qui n'étaient pas du tout cohérents.*

*Partant de ce fait-là, nous avons simplement décidé de poursuivre notre action en mettant cette interpellation de manière à ce qu'elle rentre dans les archives communales.*

**Le Président** nous informe que le Conseil communal a reçu l'interpellation sous forme écrite et l'invite à y répondre.

### **M. Caryl Beljean (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Merci au comité référendaire de nous épargner cette longue liste de questions qui soit dit en passant, évolue à chaque prise de parole.*

*Effectivement, vous l'avez relevé, la campagne est terminée, nous sommes passés à l'étape suivante.*

*Le cadre de l'étude a déjà été fixé, des discussions ont été menées en janvier et février lors des rencontres entre le comité référendaire et le Conseil communal, notamment, sur le choix de l'expert qui a été choisi parmi les propositions faites par ce comité.*

*Le comité référendaire a écrit aussi, au Service des communes, est-ce pour légitimer sa position ? Peu importe ! Le Service des communes y a répondu, sans oublier, lui, de remettre le Conseil communal en copie. Cette réponse contient divers points dont je vous fais mention :*

- L'audit est destiné à renseigner l'autorité sur la justification des surcoûts et des délais de réalisation de cette première phase de travaux du réaménagement du centre de Saint-Blaise, sur les éventuels manquements constatés des uns et des autres, ainsi que sur les leçons que la Commune peut en tirer pour l'avenir.*
- Le mandant de cette expertise est le Conseil communal.*
- L'établissement du cahier des charges de l'expertise, des questions à poser à l'expert, des documents à lui remis, du choix de l'expert relève de la compétence du Conseil communal.*
- Le Comité référendaire n'a pas vocation à jouer un rôle défini ou déterminant dans l'établissement de l'expertise, laquelle relève de la seule compétence de l'Exécutif.*
- Vous le reconnaissez vous-même, les questions posées ne sont pas toutes du même ordre que celles relatives à la nature et aux causes de ces dépassements et ne doivent donc pas faire partie du même audit.*
- Le Comité référendaire n'est pas destinataire du rapport au même titre que le Conseil communal. Il ne dispose d'aucun droit de poser des questions complémentaires à l'expert.*
- le Conseil communal remettra le rapport à la Commission financière et de gestion pour son information et lui permettre, le cas échéant, de poser des questions complémentaires.*

*Vous dire aussi que la rencontre avec l'expert, prévue initialement au mois de mars, s'est finalement tenue lundi 8 juin en raison du Covid.*

*Le cadre de l'étude lui a été indiqué et nous attendons son offre. Une fois son offre validée, plus aucune séance entre les parties n'aura lieu jusqu'au terme du processus de manière à garantir la neutralité de l'audit.*

*Le Conseil communal mettra à la disposition de l'expert tous les documents et éléments dont il pourrait avoir besoin pour mener son mandat à terme.*

**Le Président** demande aux interpellateurs s'ils sont satisfaits de la réponse du Conseil communal.

**M. Eric Ryser (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

Bien évidemment, non.

**Le Président** demande s'il y a des questions.

**M. Alain Marti (ENT)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Nous avons 2 questions dont 1 a déjà été répondue concernant le soutien à la commune de Val-de-Ruz et nous vous remercions du montant qui a été versé.*

*L'autre question concerne une suite, et on espère la fin, concernant les subventions des sociétés locales. Lors d'une précédente question, vous nous aviez fourni des listes, plus au moins exhaustives. Néanmoins, dans la dernière liste, nous avons remarqué que certains aspects tels que les subventions implicites au niveau des loyers ou des amortissements manquaient encore dans le compte. Merci donc de compléter cette liste des subventions aux sociétés locales.*

**M. Julien Noyer (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Ma réponse sera donc très brève ce soir, à savoir que la charge de travail est jugée démesurée par rapport au résultat demandé.*

*S'il y a une demande précise sur une société locale ou autre, nous invitons l'auteur de la question, qui est nouveau membre de la Commission financière et de gestion, de la relayer dans cet organe-là et cela pourra être traité dans un environnement bien plus propice que le Conseil général.*

**Le Président** remercie Mme Nadia Cutro de son travail et prie les intervenants de transmettre leurs textes le plus tôt possible après la séance à Mme Nadia Cutro. (adresse e-mail : [nadia.cutro@ne.ch](mailto:nadia.cutro@ne.ch)).

En ce qui concerne la sortie du Conseil général, **le Président** annonce qu'à cause d'un contretemps, la date n'est pas encore fixée.

**Le Président** clôt la séance et rappelle que la prochaine séance du Conseil général (Comptes 2019) aura lieu le jeudi 10 septembre prochain, à la salle de gymnastique de Vigner. Les prochaines dates du Conseil général sont disponibles sous Echo, dans l'onglet « agenda ».

La séance est levée à 22h52.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président

Le secrétaire

Renaud Marc

Eduardo dos Santos Dias